



Cahier Spécial des Charges 2204BEN-10043

Marché de fournitures relatif à la conclusion d'un accord-cadre avec plusieurs participants pour l'acquisition d'équipements pour les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et les Maladies Non Transmissibles (MNT)

Procédure Concurrentielle Avec Négociation

Table des matières

2	Généralités	5
2.1	Déroptions aux règles générales d'exécution.....	5
2.2	Pouvoir adjudicateur	5
2.3	Cadre institutionnel d'Enabel.....	5
2.4	Règles régissant le marché	6
2.5	Définitions.....	6
2.6	Confidentialité	8
2.7	Obligations déontologiques	8
2.8	Droit applicable et tribunaux compétents	9
3	Objet et portée du marché.....	10
3.1	Nature du marché	10
3.2	Objet du marché	10
3.3	Lots.....	10
3.4	Postes	10
3.5	Durée du marché.....	12
3.6	Variantes.....	12
3.7	Option	13
3.8	Quantité	13
4	Objet et portée du marché.....	15
4.1	Mode de passation.....	15
4.2	Publication	15
4.2.1	Publicité officielle	15
4.2.2	Publications complémentaires	15
4.3	Information	15
4.4	Offre	16
4.4.1	Données à mentionner dans l'offre.....	16
4.4.2	Durée de validité de l'offre	16
4.4.3	Détermination des prix.....	16
4.4.4	Éléments inclus dans le prix	16
4.4.5	Introduction des offres	17
4.4.6	Modification ou retrait d'une offre déjà introduite	18
4.4.7	Ouverture des offres.....	18
4.5	Sélection des soumissionnaires.....	18
4.5.1	Motifs d'exclusion	18

4.5.2	Critères de sélection	20
4.5.3	Aperçu de la procédure.....	21
4.5.4	Critères d'attribution	22
4.5.4.1	Attribution du marché	23
4.5.5	Conclusion du contrat.....	23
4.5.6	Procédure visant le placement des commandes fondés sur l'accord cadre	23
5	Dispositions contractuelles particulières	25
5.1	Fonctionnaire dirigeant.....	25
5.2	Sous-traitants.....	25
5.3	Confidentialité	25
5.4	Protection des données personnelles	26
5.5	Droits intellectuels	28
5.6	Cautionnement	28
5.7	Conformité de l'exécution	29
5.8	Modifications du marché	29
5.8.1	Remplacement de l'adjudicataire.....	29
5.8.2	Révision des prix	30
5.8.3	Evolution technologique des équipements :	30
5.8.4	Autres équipements pour des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence et les Maladies Non Transmissibles	30
5.8.5	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution	30
5.8.6	Imposition ayant une incidence sur le montant du marché.....	31
5.8.7	Circonstances imprévisibles	31
5.9	Réception technique préalable	32
5.10	Modalités d'exécution.....	32
5.10.1	Commandes partielles	32
5.10.2	Délais et clauses.....	32
5.10.3	Quantités à fournir.....	33
5.10.4	Lieu où les services doivent être exécutés et formalités.....	33
5.10.5	Emballages	33
5.10.6	Vérification de la livraison	33
5.10.7	Responsabilité du fournisseur.....	34
5.11	Tolérance zéro exploitation et abus sexuels	34
5.12	Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur.....	34
5.12.1	Défaut d'exécution	34
5.12.2	Amendes pour retard	35

5.12.3	Mesures d'office.....	35
5.13	Fin du marché.....	35
5.13.1	Réception des produits fournis	35
5.13.2	Transfert de propriété.....	36
5.13.3	Délai de garantie.....	36
5.13.4	Réception définitive	36
5.13.5	Frais de réception.....	36
5.13.6	Facturation et paiement des services	36
5.14	Litiges.....	37
6	Termes de référence.....	38
	Liste des équipements et spécifications techniques.....	38
	Durée de garantie	60
	Sites d'installation/ livraison	62
	Garantie- Pièces à fournir	64
	Formation et recyclage	65
	Installation et Maintenance	65
7	Formulaires.....	66
7.1	Fiche d'identification	66
7.1.1	Personne physique	66
7.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	67
7.1.3	Entité de droit public	68
7.1.4	Sous-traitants.....	68
7.2	Formulaire d'offre - Prix.....	69
7.3	Spécifications techniques des fournitures proposées.....	2
7.4	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion.....	28
7.5	Documents à remettre – liste exhaustive.....	30
7.6	Annexes	31
7.6.1	Clause GDPR	31
5		

2 Généralités

2.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

2.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par **Olivier KRINS, Représentant Résident de Enabel au Bénin.**

2.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;

- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

2.4 Règles régissant le marché

- Sont d'application au présent marché public :
- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be.
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail' ou similaire ;
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

2.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

L'adjudicataire / le prestataire de services : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel, représentée par le Représentant résident d'Enabel au Bénin ;

L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

Spécification technique : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Inventaire : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution RGE : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

BDA : le Bulletin des Adjudications

JOUE : le Journal Officiel de l'Union européenne

OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;

E-tendering: La plateforme E-tendering permet aux soumissionnaires de soumettre et ouvrir les offres électroniques/demande de participation;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice.

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

2.6 Confidentialité

1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>.

2.7 Obligations déontologiques

2.7.1. Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

2.7.2. Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la

négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

2.7.3. Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

2.7.4. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

2.7.5. De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

2.7.6. L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

2.7.7. Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

2.8 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

3 Objet et portée du marché

3.1 Nature du marché

Marché public de fournitures (Achat). **Codes CPV : 33100000-1 et 33140000-3.**

3.2 Objet du marché

Ce marché de services consiste en la conclusion d'un accord-cadre **avec maximum trois (03) participants par lot pour l'acquisition d'équipements pour les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et les Maladies Non Transmissibles (MNT)**, conformément aux conditions du présent CSC.

3.3 Lots

Le marché est divisé en sept (07) lots formant chacun un tout indivisible. Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un, plusieurs ou tous les lots. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

La description de chaque lot est reprise dans la partie 5 du présent CSC.

Les lots sont les suivants :

N° du lot	Titre du lot
1	Lot 1 : Instrumentation, équipements d'accouchement
2	Lot 2 : Mannequins et appareils de simulation
3	Lot 3 : Consommables et petits équipements
4	Lot 4 : Equipements de laboratoires
5	Lot 5 : Equipements d'imagerie médicale et de monitoring
6	Lot 6 : Equipements de soins des nouveaux nés
7	Lot 7 : Equipements pour traitement des lésions précancéreuses du col

Dans ses offres pour plusieurs lots, le soumissionnaire ne peut pas présenter des rabais ou propositions d'amélioration de son offre pour le cas où ces mêmes lots lui seraient attribués.

Le pouvoir adjudicateur ne limite pas le nombre de lots qui peuvent être attribués à un seul et même soumissionnaire.

3.4 Postes

Chaque lot de ce marché est composé des postes suivants :

Lot 1 : instrumentation, équipements d'accouchement

Postes	Désignations
1.1	BOITE D'ACCOUCHEMENT
1.2	BOITE D'AMIU + SERINGUES
1.3	BOITE DE CESARIENNE
1.4	BOITE DE DIU
1.5	DOPPLER FETAL DE POCHE ULTRASON
1.6	LAMPE OPERATOIRE
1.7	TABLE D'ACCOUCHEMENT
1.8	VENTOUSE OBSTETRICALE ELECTRIQUE
1.9	VENTOUSE OBSTETRICALE MECANIQUE
1.10	ASPIRATEUR ELECTRIQUE DE MUCOSITE
1.11	ASPIRATEUR MECANIQUE DE MUCOSITÉS
1.12	BOÎTE DE LARYNGOSCOPIE AVEC LAMES MÉTALLIQUES MAC 4 ET 3

Lot 2 : Mannequins et appareils de simulation

Postes	Désignations
2.1	MANNEQUIN ADULTE DE RÉANIMATION BASIQUE AVEC ÉLECTRONIQUE TYPE AFRICAÏN
2.2	MANNEQUIN POUR LA SIMULATION DE L'ACCOUCHEMENT BASIQUE TYPE AFRICAÏN
2.3	MANNEQUIN DE RÉANIMATION DU NOUVEAU-NÉ
2.4	MANNEQUIN OBSTÉTRICAL POUR MANŒUVRE INSTRUMENTALE TYPE AFRICAÏN
2.5	SQUELETTES DE BASSIN AVEC TÊTE FŒTALE
2.6	MANNEQUIN POUR EXAMEN OBSTÉTRICAL
2.7	SIMULATEUR POUR LA MISE EN PLACE D'UN STERILET
2.8	MODÈLE DE BRAS POUR INSERTION DES IMPLANTS CONTRACEPTIFS

Lot 3 : Consommables et petits équipements

Postes	Désignations
3.1	SONDE D'INTUBATION N° 7
3.2	SONDE D'ASPIRATION BRONCHIQUE CH 12
3.4	SONDE D'ASPIRATION BUCCALE CH 18
3.4	SERINGUE DE 10CC
3.5	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 25 (BOÎTE DE 25)
3.6	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 23 (BOÎTE DE 25)

Lot 4 : Equipements de laboratoires

Postes	Désignations
4.1	HEMOGLOBINOMETRE
4.2	LECTEUR DE GLYCEMIE
4.3	BILIRUBINOMETRE TRANSCUTANE
4.4	CHAÎNE ELISA (INCUBATEUR, LAVEUR, LECTEUR)
4.5	AUTOMATE D'HEMATOLOGIE
4.6	AUTOMATE D'ELECTROPHORESE DES PROTEINES
4.7	AUTOMATE DE BIOCHIMIE CLINIQUE
4.8	BANQUE DE SANG

Lot 5 : Equipements d'imagerie médicale et de monitoring

Postes	Désignations
5.1	ECHOGRAPHE COULEUR 4D
5.2	APPAREIL DE RADIOGRAPHIE
5.3	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE
5.4	POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE

Lot 6 : Equipements de soins des nouveaux nés

Postes	Désignations
6.1	BALLON ET MASQUE DE VENTILATION NNE
6.2	CONCENTRATEUR D'OXYGENE
6.3	PESE BEBE ELECTRONIQUE
6.4	TABLE CHAUFFANTE

Postes	Désignations
6.5	RESPIRATEUR CPAP
6.6	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE INTENSIVE
6.7	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE CONVENTIONNELLE
6.8	APPAREIL A TENSION ELECTRONIQUE
6.9	DEBIMETRE DE POINTE
6.10	OXYMETRE DE POULS
6.11	PESE PERSONNE MECANIQUE

Lot 7 : Equipements pour traitement des lésions précancéreuses du col

Postes	Désignations
7.1	COLPOSCOPE
7.2	KIT D'APPAREIL DE THERMO-COAGULATION
7.3	APPAREIL DE THERMO COAGULATION
7.4	GÉNÉRATEUR D'ÉLECTROCOAGULATION
7.5	ASPIRATEUR DE FUMÉE
7.6	ANSE DIATHERMIQUE
7.7	ELECTRODE POUR LA COAGULATION
7.8	VIDÉO COLPOSCOPE NUMÉRIQUE

(Voir également inventaire)

Ces postes sont groupés et forment un seul lot. Il n'est pas possible de soumissionner pour un ou plusieurs postes d'un même lot et le soumissionnaire est tenu de remettre prix pour tous les postes d'un même lot.

3.5 Durée du marché¹

L'Accord-cadre débute à la notification de l'attribution et a une durée initiale de **quatre (04) ans**.

Chaque partie peut toutefois mettre fin à l'accord à la fin de la première année ou à tout moment au cours des années suivantes, à condition que la notification à l'autre partie soit envoyée au moins 90 jours calendrier avant la date résiliation prévue du contrat. Dans ce cas, la partie ne peut demander de dommages et intérêts du chef de cette résiliation.

Si la résiliation de l'accord-cadre émane du pouvoir adjudicateur, cette résiliation vaudra pour tous les participants et, par conséquent, elle sera notifiée par lettre recommandée à tous les participants. Les participants ne peuvent demander des dommages et intérêts du chef de cette résiliation.

Lorsque l'accord-cadre est résilié en application d'une mesure d'office, la résiliation de l'accord-cadre est limitée au seul participant à l'encontre de qui la mesure d'office a été prise.

Si la résiliation de l'accord-cadre émane d'un des participants, celui-ci sera supprimé en tant que participant de l'accord cadre. Dès sa suppression en tant que participant, il n'entrera donc plus en considération pour les marchés fondés sur l'accord-cadre.

3.6 Variantes

Chaque soumissionnaire ne peut introduire qu'une seule offre. Les variantes sont interdites.

¹ Ne pas confondre durée du marché et délai d'exécution.

3.7 Option

Non applicable

3.8 Quantité

La détermination des quantités se fera au moyen de bons de commande en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur. Le marché contient des quantités minimales mentionnées ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à commander les quantités minimales reprises ci-dessous pour chaque lot et chaque poste du marché.

Lot 1 : instrumentation, équipements d'accouchement

Postes	Désignations	Quantités minimales
1.1	BOITE D'ACCOUCHEMENT	60
1.2	BOITE D'AMIU + SERINGUES	15
1.3	BOITE DE CESARIENNE	5
1.4	BOITE DE DIU	10
1.5	DOPPLER FŒTAL DE POCHE ULTRASON	30
1.6	LAMPE OPERATOIRE	1
1.7	TABLE D'ACCOUCHEMENT	30
1.8	VENTOUSE OBSTETRICALE ELECTRIQUE	2
1.9	VENTOUSE OBSTETRICALE MECANIQUE	15
1.10	ASPIRATEUR ELECTRIQUE DE MUCOSITE	16
1.11	ASPIRATEUR MECANIQUE DE MUCOSITES	30
1.12	BOÎTE DE LARYNGOSCOPIE AVEC LAMES MÉTALLIQUES MAC 4 ET 3	3

Lot 2 : Mannequins et appareils de simulation

Postes	Désignations	Quantités Minimales
2.1	MANNEQUIN ADULTE DE RÉANIMATION BASIQUE AVEC ÉLECTRONIQUE TYPE AFRICAÎN	3
2.2	MANNEQUIN POUR LA SIMULATION DE L'ACCOUCHEMENT BASIQUE TYPE AFRICAÎN	3
2.3	MANNEQUIN DE RÉANIMATION DU NOUVEAU-NÉ	3
2.4	MANNEQUIN OBSTÉTRICAL POUR MANŒUVRE INSTRUMENTALE TYPE AFRICAÎN	3
2.5	SQUELETTES DE BASSIN AVEC TÊTE FŒTALE	3
2.6	MANNEQUIN POUR EXAMEN OBSTÉTRICAL	3
2.7	SIMULATEUR POUR LA MISE EN PLACE D'UN STERILET	3
2.8	MODÈLE DE BRAS POUR INSERTION DES IMPLANTS CONTRACEPTIFS	3

Lot 3 : Consommables et petits équipements

Postes	Désignations	Quantités Minimales
3.1	SONDE D'INTUBATION N° 7	30
3.2	SONDE D'ASPIRATION BRONCHIQUE CH 12	30
3.4	SONDE D'ASPIRATION BUCCALE CH 18	30
3.4	SERINGUE DE 10CC	300
3.5	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 25 (BOÎTE DE 25)	60
3.6	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 23 (BOÎTE DE 25)	60

Lot 4 : Equipements de laboratoires

Postes	Désignations	Quantités Minimales
4.1	HEMOGLOBINOMETRE	30
4.2	LECTEUR DE GLYCEMIE	60
4.3	BILIRUBINOMETRE TRANSCUTANE	10
4.4	CHAINE ELISA (INCUBATEUR, LAVEUR, LECTEUR)	2
4.5	AUTOMATE D'HEMATOLOGIE	3
4.6	AUTOMATE D'ELECTROPHORESE DES PROTEINES	1
4.7	AUTOMATE DE BIOCHIMIE CLINIQUE	1
4.8	BANQUE DE SANG	1

Lot 5 : Equipements d'imagerie médicale et de monitoring

Postes	Désignations	Quantités Minimales
5.1	ECHOGRAPHE COULEUR 4D	2
5.2	APPAREIL DE RADIOGRAPHIE	1
5.3	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	4
5.4	POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE	2

Lot 6 : Equipements de soins des nouveaux nés

Postes	Désignations	Quantités Minimales
6.1	BALLON ET MASQUE DE VENTILATION NNE	30
6.2	CONCENTRATEUR D'OXYGENE	7
6.3	PESE BEBE ELECTRONIQUE	30
6.4	TABLE CHAUFFANTE	4
6.5	RESPIRATEUR CPAP	1
6.6	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE INTENSIVE	1
6.7	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE CONVENTIONNELLE	10
6.8	APPAREIL A TENSION ELECTRONIQUE	60
6.9	DEBIMETRE DE POINTE	12
6.10	OXYMETRE DE POULS	13
6.11	PESE PERSONNE MECANIQUE	30

Lot 7 : Equipement pour traitement des lésions précancéreuses du col

Postes	Désignations	Quantités Minimales
7.1	COLPOSCOPE	2
7.2	KIT D'APPAREIL DE THERMO-COAGULATION	2
7.3	APPAREIL DE THERMO COAGULATION	2
7.4	GÉNÉRATEUR D'ÉLECTROCOAGULATION	1
7.5	ASPIRATEUR DE FUMÉE	1
7.6	ANSE DIATHERMIQUE	50
7.7	ELECTRODE POUR LA COAGULATION	20
7.8	VIDÉO COLPOSCOPE NUMÉRIQUE	1

Le montant maximum, hors TVA, des commandes pour chaque lot sur la durée totale de l'accord-cadre ne dépassera pas les montants ci-dessous :

N° du lot	Titre du lot	Max cap en Euro HTVA
1	Instrumentation, équipements d'accouchement	800 000
2	Mannequins et appareils de simulation	500 000
3	Consommables et petits équipements	350 000
4	Equipements de laboratoires	1 000 000
5	Equipements d'imagerie médicale et de monitoring	1 000 000
6	Equipements de soins des nouveaux nés	800 000
7	Equipements pour traitement des lésions précancéreuses du col	800 000

4 Objet et portée du marché

4.1 Mode de passation

Le présent marché est attribué, en application de l'article 38 ; § 1er. ; 2° de la loi du 17 juin 2016, via une Procédure concurrentielle avec négociation pour les motifs suivants :

- **Le marché ne peut être attribué sans négociations préalables du fait de circonstances en raison des risques qui s'y rattachent ;**
- **le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir les spécifications techniques avec une précision suffisante pour tous les postes du marché ;**
- **au cours d'un marché précédent à savoir le marché BEN19010-10028 qui avait été lancé à travers une procédure ouverte seules des offres irrégulières ou inacceptables avaient été présentées.**

Centrale d'achat

Non applicable.

4.2 Publication

4.2.1 Publicité officielle

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudications et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

4.2.2 Publications complémentaires

Le présent CSC est publié sur le site Web de Enabel (www.enabel.be).

Le marché est également publié sur les sites de l'OCDE et de AFD DG Market ;

Un avis de marché est publié dans les quotidiens locaux **le Matin libre et la Nation**.

4.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par **Adama DIANDA, Expert en Contractualisation**. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires concernant le présent marché se font exclusivement via cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'à 15 jours avant la date limite de réception des offres inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à l'adresse : adama.dianda@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible au plus tard 08 jours avant la date limite de réception des dossiers à l'adresse : www.enabel.be.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marché seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante :

- www.enabel.be

Afin d'être en mesure d'introduire une offre en connaissance de cause, le soumissionnaire pourra visiter le site www.enabel.be.

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui sont publiées sur le site web d'Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

4.4 Offre

4.4.1 Données à mentionner dans l'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées **en français**.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

4.4.2 Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de **90 jours calendrier**, à compter de la date limite de réception.

4.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en **EURO ou en FCFA. Le taux de change entre l'Euro et le FCFA est 1 Euro = 655.957 FCFA.**

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionnés dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

4.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- les fournitures ;
- les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;
- le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;
- la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- le montage et la mise en service ;
- la formation nécessaire à l'usage ;
- le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- les droits d'accise ;
- Les impôts, taxes et toutes les retenues à la source dus en vertu de la législation fiscale applicable au Bénin. **(20% du montant des services (Installation et formations à l'utilisation des équipements) non établi au Bénin ;**
- Sont également inclus dans les prix, les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services/matériels nécessaires à l'exécution du marché.

Tous les prix sont DDP lieux de livraison indiqué dans le CSC (**INCOTERMS 2020**).

NB : Enabel au Bénin est exonéré du paiement des droits de douane et de la Taxe sur la Valeur Ajouté.

4.4.5 Introduction des offres

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par lot.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un **exemplaire original** de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre **deux (02) copies**. Le soumissionnaire joindra également la version électronique de son offre conforme à l'originale sous forme d'un fichier au format PDF sur Clé Usb. **Le soumissionnaire est également tenu de fournir la version numérique de son inventaire au format Excel dans la clé USB.**

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : **Offre 2204BEN-10043 - Marché de fournitures relatif à la conclusion d'un accord-cadre avec plusieurs participants pour l'acquisition d'équipements pour les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et les Maladies Non Transmissibles (MNT) – Ouverture des offres le 02 avril 2024 à 10 heures 00 minutes, heure de Bruxelles – Adama DIANDA.**

Elle peut être introduite :

- a) par la poste (recommandé)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à la :

Agence belge de développement au Bénin

Lot A1, Quartier les Cocotiers 02

BP8118 Cotonou - Bénin

Tél : (+229) 21 30 59 37

Att : M. Dianda Adama

b) par remise contre accusé de réception.

Agence belge de développement au Bénin

Lot A1, Quartier les Cocotiers 02

BP8118 Cotonou - Bénin

Tél : (+229) 21 30 59 37

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi de 09 h 00 mn à 13 h 00 mn et de 14 h 00 à 17 h 30 mn. Les vendredi de 09 h 00 mn à 13 h 00 mn.

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **le 02 avril 2024 à 10 heures 00 minutes, heure de Bruxelles**. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

4.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par téléfax, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

4.4.7 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **02 avril 2024 à 10 heures 00 minutes, heure de Bruxelles**. **L'ouverture des offres est publique.**

La séance d'ouverture des offres se fera à l'adresse indiquée ci-dessus pour le dépôt des offres.

4.5 Sélection des soumissionnaires

4.5.1 Motifs d'exclusion

Par l'introduction de la **déclaration sur l'honneur-motifs d'exclusion**, en annexe du présent CSC lors du dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Pour chaque lot ; les soumissionnaires les mieux classés pour être participant à l'accord-cadre devront produire les documents suivants :

- 1) un **extrait du casier judiciaire** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
- 2) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de **paiement des cotisations sociales**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité

d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;

- 3) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de **paiement des impôts et taxes**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 4) le document attestant que le soumissionnaire n'est **pas en situation de faillite**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement le document ou l'information pertinente en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE.

NB : Ces documents sont réputés valides que s'ils datent de moins de trois mois au moment de leur production.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée. A cette fin, il demandera au soumissionnaire concerné par les moyens les plus rapides, et dans le délai qu'il détermine, de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle. Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont gestionnaires.

Par le dépôt de son offre accompagné du document unique de marché européen (DUME), le soumissionnaire déclare officiellement sur l'honneur :

1° qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion obligatoires ou facultatifs, qui doit ou peut entraîner son exclusion ;

2° qu'il répond aux critères de sélection qui ont été établis par le pouvoir adjudicateur dans le présent marché ;

Le soumissionnaire peut soit compléter le DUME joint en annexe, soit générer sa réponse sur le site : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter>

Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure. Le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter des documents justificatifs ou d'autres pièces justificatives lorsque et dans la mesure où le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre.

A l'exception des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion obligatoires ou facultatives peut prouver d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

Conflits d'intérêts-Tourniquet (Art. 51 A.R. 18/04/2017).

Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi, est considéré comme un conflit d'intérêts, toute situation dans laquelle une personne physique qui a travaillé pour un pouvoir adjudicateur comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique ou non, comme fonctionnaire concerné, officier public ou toute autre personne liée à un pouvoir adjudicateur de quelque manière que ce soit, intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public passé par ce pouvoir adjudicateur et qu'un lien existe entre les précédentes activités que la personne susmentionnée a prestées pour le pouvoir adjudicateur et ses activités dans le cadre du marché.

L'application de la disposition visée supra est toutefois limitée à une période de deux ans qui suit la démission de ladite personne ou toute autre façon de mettre fin aux activités précédentes.

4.5.2 Critères de sélection

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés ci-dessous qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-dessous, dans la mesure où ces offres sont régulières.

A/ En matière de capacité économique et financière :

- ***Tout soumissionnaire qui postule pour un (01) lot doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices clos (2020, 2021 et 2022) un chiffre d'affaires moyen annuel certifié par les services des impôts de 200 000 euros ; (Joindre attestation de chiffres d'affaires certifié par les services des impôts ou par un expert-comptable agréé si cette certification n'est pas délivrée par les services des impôts du pays d'établissement).***
- ***Tout soumissionnaire qui postule pour deux (02) ou trois (03) lots doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices clos (2020, 2021 et 2022) un chiffre d'affaires moyen annuel certifié par les services des impôts de 300 000 euros. (Joindre attestation de chiffres d'affaires certifié par les services des impôts ou par un expert-comptable agréé si cette certification n'est pas délivrée par les services des impôts du pays d'établissement)***
- ***Tout soumissionnaire qui postule pour quatre (04) ou cinq (05) lots doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices clos (2020, 2021 et 2022), un chiffre d'affaires moyen annuel certifié par les services des impôts de 500 000 euros ; (Joindre attestation de chiffres d'affaires certifié par les services des impôts ou par un expert-comptable agréé si cette certification n'est pas délivrée par les services des impôts du pays d'établissement).***
- ***Tout soumissionnaire qui postule pour six (06) ou tous les lots doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices clos (2020, 2021 et 2022), un chiffre d'affaires moyen annuel certifié par les services des impôts de 1 000 000 euros ; (Joindre attestation de chiffres d'affaires certifié par les services des impôts ou par un expert-comptable agréé si cette certification n'est pas délivrée par les services des impôts du pays d'établissement).***

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut exiger que l'opérateur économique et ces entités en question soient solidairement responsables de l'exécution du marché

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités. En de groupement, **les chiffres d'affaires des membres du groupement ne sont pas cumulatifs.**

B/ En matière de capacité technique :

B1 : Autorisation de distribution

- Disposer d'une **autorisation** pour la distribution de consommables et équipements médicaux (**autorisation délivrée par l'autorité compétente du pays d'établissement ou inscription au registre le commerce le cas échéant ou tout autre moyen de preuve pertinent**)

B2 : Marchés similaires

- Tout soumissionnaire qui postule pour **un (01) lot** doit avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres au moins deux (02) références pertinentes de marchés similaires (à savoir la fourniture de matériels et équipements médicaux ou matériels de laboratoire) d'un montant minimum de 100 000 euros chacun ; (**Joindre Contrat/bon de commande + PV de réception**).
- Tout soumissionnaire qui postule pour **deux (02) lots ou trois lots (03)** doit avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres au moins deux (02) références pertinentes de marchés similaires (à savoir la fourniture de matériels et équipements médicaux ou matériels de laboratoire) d'un montant minimum de 150 000 euros chacun ; (**Joindre Contrat/bon de commande + PV de réception**).
- Tout soumissionnaire qui postule pour **quatre (04) ou cinq (05) lots** doit avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres au moins deux (02) références pertinentes de marchés similaires (à savoir la fourniture de matériels et équipements médicaux ou matériels de laboratoire) d'un montant minimum de 200 000 euros chacun ; (**Joindre Contrat/bon de commande + PV de réception**).
- Tout soumissionnaire qui postule pour **six (06) ou tous les lots** doit avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres au moins deux (02) références pertinentes de marchés similaires (à savoir la fourniture de matériels et équipements médicaux ou matériels de laboratoire) d'un montant minimum de 300 000 euros chacun ; (**Joindre Contrat/bon de commande + PV de réception**).

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.
- le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

4.5.3 Aperçu de la procédure

Dans une première phase, les offres introduites par les soumissionnaires sélectionnés seront examinées sur le plan de la régularité. Les offres irrégulières seront rejetées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire régulariser les irrégularités dans l'offre des soumissionnaires durant les négociations.

Dans une seconde phase, les offres régulières seront examinées sur le plan du fond par une commission d'évaluation. Le pouvoir adjudicateur limitera le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution précisés dans les documents du marché. Cet examen sera réalisé sur la base des critères de sélection mentionnés dans le présent cahier spécial des charges et a pour but de composer une shortlist de soumissionnaires avec lesquels des négociations seront menées.

Ensuite vient la phase des négociations. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présentées, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu. Les exigences minimales et les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. **Cependant, le pouvoir adjudicateur peut également décider de ne pas négocier. Dans ce cas l'offre initiale vaut comme offre définitive.**

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il en informera les soumissionnaires restant en lice et fixera une date limite commune pour la présentation d'éventuelles BAFO. Après la clôture des négociations, les BAFO seront confrontées aux critères d'exclusion, aux critères de sélection ainsi qu'aux critères d'attribution. Le soumissionnaire dont la BAFO présente le meilleur rapport qualité/prix (donc celui qui obtient le meilleur score sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après) sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

4.5.4 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- **Prix : 80 points**

La formule utilisée pour établir la notation de la proposition financière est la suivante :

Le prix total de l'offre la plus basse reçoit 100% de la cote soit 80 points. La cote pour l'offre Z est calculée comme suit :

$$\bullet \quad \frac{\text{Prix total de l'offre la plus basse} \times 80}{\text{Prix total l'offre Z}}$$

- **Délai de livraison : 20 points**

- **Si le délai de livraison est supérieur 90 jours, le soumissionnaire reçoit 0% de la cote soit 0 point. Dans le cas contraire la formule suivante sera utilisée :**

La cote pour l'offre Z est calculée comme suit :

$$\bullet \quad \frac{\text{Délai de livraison le plus court} \times 20}{\text{Délai de livraison l'offre Z}}$$

Le soumissionnaire joindra à son offre une note explicative du délai proposé en mettant en évidence les facteurs et éléments pertinents qui justifient ce délai. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apprécier le caractère réaliste du délai proposé. Si le délai proposé est manifestement irréaliste, le soumissionnaire aura une cote de 0 sur 20 points.

4.5.4.1 Attribution du marché

Les lots du marché seront attribués au/aux soumissionnaire/soumissionnaires qui a/ont remis l'offre régulière la moins disante pour chaque lot.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de n'attribuer que certain(s) lot(s) et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'art. 58 §1, 3ième paragraphe.

4.5.5 Conclusion du contrat

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent CSC 2204BEN-10043 et ses annexes ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4.5.6 Procédure visant le placement des commandes fondés sur l'accord cadre

Pour chaque lot, l'accord-cadre sera conclu avec un maximum de trois (03) participants. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de conclure l'accord-cadre avec moins de trois (03) participants par lot dans le cas où il n'obtient pas trois offres régulières pour le lot.

Les marchés fondés sur l'accord cadre sont attribués sans remise en concurrence des trois soumissionnaires retenus pour chaque lot.

Le pouvoir adjudicateur adressera au participant partie à l'accord cadre classé premier, un bon de commande indiquant par poste les quantités à livrer et le délai de livraison proposé par le soumissionnaire dans son offre.

Si le participant classé premier n'est pas en mesure d'exécuter la prestation pour quelque raison que ce soit, il dispose d'un délai de trois (03) jours ouvrés pour le signifier, par email ou par courrier, au fonctionnaire dirigeant de la commande.

Lorsque le participant classé 1er n'est pas en mesure de réaliser la prestation, le deuxième classé sera contacté par écrit avec la même demande. Il devra répondre selon les mêmes modalités et dans le même délai. Lorsque le participant classé deuxième n'est pas en mesure

de réaliser la prestation, le troisième classé sera contacté par écrit avec la même demande. Il devra répondre selon les mêmes modalités et dans le même délai.

Les documents suivants régissent les marchés subséquents à l'accord-cadre :

- le présent CSC 2204BEN-10043 et ses annexes ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le bon de commande
- le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

5 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux 'Règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics' de l'AR du 14 janvier 2013, ci-après 'RGE' ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d'application.

Dans ce CSC, il n'est pas dérogé aux articles des RGE.

5.1 Fonctionnaire dirigeant

Le fonctionnaire dirigeant est **M. Josiane YLONFOUN, Expert en Contractualisation, courriel : josiane.ylonfoun@enabel.be**.

L'identité du fonctionnaire dirigeant de chaque commande sera précisée dans le bon de commande.

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des services, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

5.2 Sous-traitants

Lorsque l'adjudicataire recrute un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du pouvoir adjudicateur, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles à charge de l'adjudicataire sont imposées à ce sous-traitant par contrat ou tout autre acte juridique.

De la même manière, l'adjudicataire respectera et fera respecter par ses sous-traitants, les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD). Un audit éventuel des traitements opérés pourrait être réalisé par le pouvoir adjudicateur en vue de valider sa conformité à cette législation.

5.3 Confidentialité

Les connaissances et renseignements recueillis par l'Adjudicataire, en ce compris par toutes

les personnes en charge de la mission ainsi que par toutes autres personnes qui interviennent, dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties qui interviennent directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discrétion.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 14 /01/2013 relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire s'engage à considérer et à traiter de manière strictement confidentiels, toutes informations, tous faits, tous documents et/ou toutes données, quels qu'en soient la nature et le support, qui lui auront été communiqués, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou auxquels il aura accès, directement ou indirectement, dans le cadre ou à l'occasion du présent marché. Les informations confidentielles couvrent notamment, sans que cette liste soit limitative, l'existence même du présent marché.

A ce titre, il s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter la stricte confidentialité de ces éléments, et à prendre toutes précautions utiles afin d'en préserver le secret (ces précautions ne pouvant en aucun cas être inférieures à celles prises par le Soumissionnaire pour la protection de ses propres informations confidentielles) ;
- à ne consulter, utiliser et/ou exploiter, directement ou indirectement, l'ensemble des éléments précités que dans la mesure strictement nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exécution du présent marché (en ayant notamment égard aux dispositions législatives en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- à ne pas reproduire, distribuer, divulguer, transmettre ou autrement mettre à disposition de tiers les éléments précités, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à restituer, à première demande du Pouvoir Adjudicateur, les éléments précités ;
- d'une manière générale, à ne pas divulguer directement ou indirectement aux tiers, que ce soit à titre publicitaire ou à n'importe quel autre titre, l'existence et/ou le contenu du présent marché, ni le fait que le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire exécute celui-ci pour le Pouvoir Adjudicateur, ni, le cas échéant, les résultats obtenus dans ce cadre, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur. »

5.4 Protection des données personnelles

4.4.1 Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

4.4.2 Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

OPTION 1 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL PAR UN SOUS-TRAITANT

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur exclusivement au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur, dans le seul but d'effectuer les prestations conformément aux dispositions du cahier des charges ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Les données à caractère personnel qui seront traitées sont confidentielles. L'adjudicataire limitera dès lors l'accès aux données au personnel strictement nécessaires à l'exécution, à la gestion et au suivi du marché.

Dans le cadre de l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur déterminera les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur sera responsable du traitement et l'adjudicataire sera son sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD.

L'exécution de traitements en sous-traitance doit être régie par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant au responsable du traitement et qui prévoit notamment que le sous-traitant n'agit que sur instruction du responsable du traitement et que les obligations de confidentialité et de sécurité concernant le traitement des données à caractère personnel incombent également au sous-traitant (Article 28 §3 du RGPD).

A cette fin, le soumissionnaire doit à la fois compléter, signer et renvoyer au pouvoir adjudicateur l'accord de sous-traitance repris en annexe. La complétion et signature de cette annexe est donc une condition de régularité de l'offre

OPTION 2 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PAR UN RESPONSABLE DE TRAITEMENT (DESTINATAIRE)

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

5.5 Droits intellectuels

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

5.6 Cautionnement

Pour ce marché, un cautionnement n'est pas exigé si le montant de **la commande est inférieure à 50 000 euros ou bien si son délai d'exécution est inférieur à 45 jours**.

A défaut, le cautionnement **est fixé à 5% du montant total, hors TVA**, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire une offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes :

1° lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant : https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf

(PDF, 1.34 Mo), et renvoyez-le à l'adresse e-mail info.cdcdck@minfin.fed.be

2° lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire

3° lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire

4° lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances.

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

- 1° soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 2° soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
- 3° soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 4° soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 5° soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité du cautionnement.

5.7 Conformité de l'exécution

Les travaux, fournitures et services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.8 Modifications du marché

5.8.1 Remplacement de l'adjudicataire

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

5.8.2 Révision des prix

Pour le présent marché, une révision des prix est prévue. Il ne peut être appliqué qu'une révision des prix par an (lors de chaque anniversaire de la notification du contrat). Pour le calcul de la révision des prix, la formule suivante est d'application : $P = P_o \times ((0,60 \times i) / I + 0,40)$

P = prix révisé

P_o = prix de l'offre

I : représente le sous-indice des produits, appareils et matériels médicaux de l'IHPC sur la base, établi par l'INSTaD Bénin, pour le mois de calendrier qui précède la date d'ouverture des offres ;

i : représente le même indice, pour le mois de calendrier précédant l'anniversaire du marché ;

Chaque fraction est réduite en un nombre décimal comprenant au maximum 5 décimales dont la cinquième est majorée de 1 si la sixième décimale est égale ou supérieure à 5.

Quant aux produits de la multiplication de chacun des quotients ainsi obtenus par la valeur du paramètre correspondant, ils sont arrêtés à la cinquième décimale, laquelle est également majorée de 1 si la sixième est égale ou supérieure à 5.

La révision des prix ne peut être appliquée que si la différence entre le nouveau et l'ancien prix (mentionné dans l'offre pour la première révision de prix ou le dernier prix révisé accepté pour les révisions de prix suivantes) s'élève au moins à 10 %.

La clause doit être basée sur des éléments déterminants d'ordre économique. La révision des prix est basée sur des paramètres objectifs et contrôlables et utilise des coefficients de pondération appropriés. Elle reflète ainsi la structure réelle des coûts.

5.8.3 Evolution technologique des équipements :

Les documents du marché prévoient une clause de réexamen permettant au pouvoir adjudicateur de commander ou d'accepter des équipements plus récents que ceux proposés dans l'offre initiale pour chaque poste du marché, tenant compte de l'évolution technologique dans le domaine à condition que les équipements aient à titre principale les mêmes fonctionnalités.

Dans ce cas le prix de l'équipement proposé est déterminé par ordre de préférence de la manière suivante :

- Application du prix initialement proposé dans l'offre de l'adjudicataire ;
- A défaut, le pouvoir adjudicateur négociera avec l'adjudicataire, un nouveau prix unitaire. Ce nouveau prix unitaire concernera uniquement la commande en cours. La détermination de ce nouveau prix unitaire est documentée et annexée au bon de commande.

5.8.4 Autres équipements pour des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence et les Maladies Non Transmissibles

Les documents du marché prévoient une clause de réexamen permettant au pouvoir adjudicataire de commander directement des équipements pour des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence et les Maladies Non Transmissibles qui ne sont pris en compte dans le présent marché.

Dans ce cas une demande de cotation pour l'équipement concerné sera adressée aux participants à l'accord-cadre pour le lot.

Dans l'hypothèse où un seul participant est retenu pour le lot, le prix de l'équipement proposé est déterminé par ordre de préférence de la manière suivante :

- le prix de l'équipement acquis par Enabel dans le cadre d'un autre marché au cours des 12 derniers mois précédant la commande ;
- A défaut, le pouvoir adjudicateur négociera avec l'adjudicataire, un nouveau prix unitaire. Ce nouveau prix unitaire sera applicable uniquement à la commande en cours. La détermination de ce nouveau prix unitaire est documentée et annexée au bon de commande.

5.8.5 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par

l'adjudicateur durant l'exécution

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

5.8.6 Imposition ayant une incidence sur le montant du marché

Les documents du marché prévoient une clause de réexamen, telle que définie à l'article 38, fixant les modalités de la révision des prix résultant d'une modification des impositions au Bénin ayant une incidence sur le montant du marché.

Une telle révision des prix n'est possible qu'à la double condition suivante :

- 1° la modification est entrée en vigueur après le dixième jour précédant la date ultime fixée pour la réception des offres ; et
- 2° soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un indice, ces impositions ne sont pas incorporées dans la formule de révision prévue dans les documents du marché en application de l'article 38/7.

En cas de hausse des impositions, l'adjudicataire doit établir qu'il a effectivement supporté les charges supplémentaires qu'il a réclamées et que celles-ci concernent des prestations inhérentes à l'exécution du marché. En cas de baisse, il n'y a pas de révision si l'adjudicataire prouve qu'il a payé les impositions à l'ancien taux.

5.8.7 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

5.9 Réception technique préalable

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

5.10 Modalités d'exécution

5.10.1 Commandes partielles

Les documents du marché prévoient plusieurs commandes partielles, l'exécution du marché est subordonnée à la notification de chacune de ces commandes.

5.10.2 Délais et clauses

Pour chaque lot et pour chaque commande, ce quel que soit la quantité, les fournitures doivent être livrées DDP dans un délai maximum de cent vingt (120) jours calendrier à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification du bon de commande. Les jours de fermeture de l'entreprise du fournisseur pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul. Si le délai proposé est supérieur à 120 jours l'offre sera déclarée irrégulière.

Le bon de commande est adressé au fournisseur soit par envoi recommandé soit par fax, soit par tout autre moyen permettant de déterminer la date d'envoi de manière certaine.

Les échanges de correspondance subséquents relatifs au bon de commande (et à la livraison) suivent les mêmes règles que celles prévues pour l'envoi du bon de commande chaque fois qu'une partie désire se ménager la preuve de son intervention.

En cas de réception du bon de commande postérieure au délai de deux jours ouvrables, le délai de livraison peut être prolongé au prorata du retard constaté pour la réception du bon de commande, à la demande écrite et justifiée du fournisseur. Si le service qui a fait la commande, après avoir examiné la demande écrite du fournisseur, l'estime fondée ou partiellement fondée, il lui communique par écrit quelle prolongation de délai est acceptée.

En cas de libellé manifestement incorrect ou incomplet du bon de commande empêchant toute exécution de la commande, le fournisseur en avise immédiatement par écrit le service commandeur afin qu'une solution soit trouvée pour permettre l'exécution normale de la commande. Si nécessaire, le fournisseur sollicite une prolongation du délai de livraison dans les mêmes conditions que celles prévues en cas de réception tardive du bon de commande.

En tout état de cause, les réclamations relatives au bon de commande ne sont plus recevables si elles ne sont pas introduites dans les 15 jours (*) de calendrier à compter à partir du premier jour qui suit celui où le fournisseur a reçu le bon de commande.

Les fournitures doivent être exécutées dans un délai à exprimer en jours calendrier que le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre. Ce délai commence à courir à partir du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché. Vu que le délai d'exécution est un critère d'attribution, le fait de ne pas mentionner ce délai aura pour conséquence l'irrégularité substantielle de l'offre. Tous les jours sont indistinctement comptés dans le délai.

5.10.3 Quantités à fournir

Le marché contient les quantités minimales mentionnées au point « Quantités ».

Sans préjudice de la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de résilier le marché si les marchandises fournies ne satisfont pas aux exigences imposées ou si elles ne sont pas livrées dans le délai prévu, par le fait de la conclusion du marché, le fournisseur acquiert le droit de fournir ces quantités, sous peine d'indemnisation par le pouvoir adjudicateur.

Seule la première commande (ou le premier ordre) est fixe et concernera la totalité ou une partie des quantités minimale.

Au cours du marché et en fonction de l'évolution de ses besoins, le pouvoir adjudicateur pourra s'engager pour des ordres supplémentaires. Cet engagement se fera par bon de commande.

5.10.4 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités

Voir termes de référence pour quantités minimales.

Pour les autres ordres, les fournitures seront livrées au Bénin. Le bon de commande précisera le lieu exact de la livraison.

5.10.5 Emballages

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

5.10.6 Vérification de la livraison

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation faite sur le lieu de livraison indiqué dans le bon de commande vaut réception provisoire.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

5.10.7 Responsabilité du fournisseur

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

5.11 Tolérance zéro exploitation et abus sexuels

En application de sa Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de juin 2019, Enabel applique une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

5.12 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur

Le défaut du prestataire de services ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de services d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au prestataire de services une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

5.12.1 Défaut d'exécution

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;

2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;

3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du

pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

5.12.2 Amendes pour retard

Dans la mesure où le délai d'exécution est un critère d'attribution, il est prévu, dans le présent cahier spécial des charges, que l'amende pour cause de retard lors de l'exécution du marché est calculée à raison de 1% par jour de retard pour les fournitures dont la livraison a été effectuée avec un même retard sans pouvoir excéder 10 % du montant initial du marché.

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

5.12.3 Mesures d'office

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont :

1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;

2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

5.13 Fin du marché

5.13.1 Réception des produits fournis

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les fournitures sont mises en réception sur le lieu de livraison indiqué dans le bon de commande.

L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans le bon de commande.

Réception provisoire

A l'expiration du délai de trente jours prévus à l'article 120, alinéa 2, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 120.

5.13.2 Transfert de propriété

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

5.13.3 Délai de garantie

Voir termes de référence.

5.13.4 Réception définitive

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

5.13.5 Frais de réception

Non applicable

5.13.6 Facturation et paiement des services

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) **au fonctionnaire dirigeant de la commande.**

Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturés.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie.

Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance.

La facture doit être libellée en EURO ou en FCFA.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible après la réception provisoire.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception provisoire de chaque livraison faisant l'objet d'une même commande.

Les documents du marché prévoient également des paiements en plusieurs tranches (acomptes) sur chaque commande pour autant que les fournitures concernées on fait l'objet de réception provisoire. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser le paiement des acomptes.

5.14 Litiges

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel

Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)

À l'attention de Mme Inge Janssens

Rue Haute 147

1000 Bruxelles

Belgique

6 Termes de référence

Objectifs

❖ Objectif général

Améliorer l'offre de qualité des SONU et des MNT au Bénin

Objectifs spécifiques

1. Acquérir des équipements pour des SONU et MNT de qualité
2. Renforcer la capacité des acteurs à la gestion et l'utilisation de ces équipements

Résultats attendus

Des équipements sont disponibles pour des SONU et MNT de qualité.

Liste des équipements et spécifications techniques

Lot 1 : instrumentation, équipements d'accouchement

Désignations	Spécifications techniques
BOITE D'ACCOUCHEMENT	Applications : permettre de réaliser les accouchements Spécifications techniques minimales Boîte en acier inoxydable autoclavable Dimensions : suffisantes pour contenir tous les instruments Tous les éléments de la boîte sont en acier inoxydable Composition minimale - 01 Pince de Péan 180 mm $\pm$20mm - 01 Paire de ciseaux Mousse Courbe 200 mm $\pm$20mm - 01 Sonde vésicale Femme Métal - 02 Pinces de Kocher Droites à griffes 180 mm $\pm$20mm - 01 Aiguille de Reverdin Courbe Moyenne - 01 Clamp Omphalique de Bar Inox 85 mm $\pm$20mm - 01 Perce membrane 200 mm $\pm$20mm - 01 Insufflateur de Ribemond sans Poire 90 mm $\pm$20mm - 01 Paire de ciseaux ombilicaux 105 mm $\pm$20mm - 01 Pince coupe clamp ombilical de Bar 180 mm $\pm$20mm - 01 Stéthoscope de Pinard - 01 Paire de ciseaux de Vézien courbes 170 mm $\pm$20mm - 01 Paire de ciseaux Dauphin droits - 01 Paire de ciseaux de détroncation de Dubois - 01 Pince à dissection à griffes - 01 Pince à dissection sans griffe
BOITE D'AMIU + SERINGUES	Applications : Boite pour instruments d'Aspiration Manuelle Intra utérine Spécifications techniques minimales Boîte en acier inoxydable autoclavable Dimensions : suffisantes pour contenir tous les instruments

Désignations	Spécifications techniques
	Tous les éléments de la boîte sont en acier inoxydable Composition minimale - Pince à Pansements, Longuette, droite, 24 cm - 1 Pince Pozzi, droite, 24 cm - 1 Valve Doyen vaginale, 90 mm x 45 mm - 1 Hystéromètre Valleix, avec curseur, 33 cm - 1 Spéculum Vaginal Collin, 35 mm ±5mm, long 110 mm±5mm - 1 Spéculum Vaginal de Cusco, pliant, 35 mm±5mm, long 90mm±5mm - 2 Seringues aspiration AMIU - Double Valve - 2 Seringues aspiration AMIU - Simple Valve - 1 Canule IPAS Karman 4 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 5 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 6 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 7 mm, stérilisable avec adaptateur - 2 Canule IPAS Karman 8 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 9 mm, stérilisable avec adaptateur - 2 Canule IPAS Karman 10 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 12 mm, stérilisable avec adaptateur
BOITE DE CESARIENNE	Application : _Utilisées au bloc opératoire pour les accouchements par césarienne Spécifications techniques minimales Boîte en acier inoxydable autoclavable Dimensions : suffisantes pour contenir tous les instruments Tous les éléments de la boîte sont en acier inoxydable Composition minimale - 1 Manche de bistouri N°4 - 1 Paire de ciseaux Mayo droit 160 mm ±20 mm - 1 Paire de ciseaux Mayo courbe 180 mm ±20 mm - 1 Pince dissection A/G 150 mm ±20 mm - 1 Pince dissection S/G 150 mm ±20 mm - 6 Pinces Kelly droites S/G 140 mm ±20 mm - 6 Pinces Kelly courbes S/G 140 mm ±20 mm - 4 Pinces de Backhauss 135 mm ±20 mm - 1 pince à pansement droite 240 mm ±20 mm - 2 Pince porte-aiguille Mayo Hegar 180 mm ±20 mm - 1 Paire d'Ecarteur de Faraboeuf 150 mm ±20 mm - 2 Valves de Kelly 230 mm ±20 mm - 2 valves vaginales de Doyen 90 mm ±20 mm - 1 pince dissection S/G 200 mm ±20 mm - 1 pince dissection A/G 250 mm ±20 mm - 2 pinces en cœur, 160 mm ±20 mm
BOITE DE DIU	Spécifications techniques minimales Boîte en acier inoxydable autoclavable Dimensions : suffisantes pour contenir tous les instruments Tous les éléments de la boîte sont en acier inoxydable Composition minimale - 2 cupules inox diamètre 80 mm ±5mm - 1 Pince ROCHESTER -PEAN courbe 22 cm S/G ±5mm - 1 Pince POZZI 24 cm ±5mm - 1 Pince à pansement droite 24 cm ±5mm - 1 Pince FOERSTER droite 24 cm ±5mm - 1 Curette de NOVACK

Désignations	Spécifications techniques
	- 1 Pince de CICERON 28 cm ± 5mm pour poser le stérilet - 4 Pinces de Kelly - 1 Paire de ciseaux de SIMS mousse courbe 20 cm ± 5mm - 1 Hystéromètre de VALLEIX à curseur 33 cm ± 5mm - 2 Spéculums de CUSCO - 1 Porte-coton 30 cm ± 5mm - 1 Pince de TERRUM à ôter le stérilet 27cm ± 5mm - 1 Porte pince à servir - 1 Pince Alligator - 1 Sonde urinaire métallique
DOPPLER FœTAL DE POCHE ULTRASON	<u>Application</u> : Dispositif pour mesurer les battements du cœur du fœtus et ses mouvements dès la 12^{ème} semaine de grossesse ou meilleur Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes ou FDA ou autres certifications équivalentes Doppler fœtal de poche composé d'une sonde et d'un écran Fréquence des ultrasons : comprise entre 2 à 3 MHz Précision maximale : ± 3 bp/mn <u>A livrer avec</u> : - 1 flacon de gel de 500cc - Piles ou chargeur de batterie - Tous les accessoires au bon fonctionnement de l'équipement - Fournir le lien internet d'accès du prospectus
LAMPE OPERATOIRE	<u>Application</u> : pour les interventions au bloc opératoire Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Fonction</u> : Eclairage opératoire mobile <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Lampe pour éclairage opératoire mobile sur roulettes antistatiques pivotantes dont 2 avec freins ayant une colonne fixe et un bras pivotant - Socle assurant une stabilité de la lampe - Eclairage : réglable de 70 000-140.000 (+/-30%) lux à 1 m - Indice de rendu des couleurs ≥ 90 - Lampe LED - Présence d'un boîtier de commande - Poignée amovible stérilisable - Alimentation électrique : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz <u>L'équipement sera livré avec</u> : - 02 jeux ampoules LED de rechange - 03 jeux de tous les fusibles - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel de service avec schémas d'installation et de maintenance - Tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus
TABLE D'ACCOUCHEMENT	<u>Application</u> : pour l'accouchement Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Structure solide en acier inoxydable - Rembourrage : haute densité - Matériaux de couverture : similicuir lavable et ignifuge - Dossier : réglable - Support de jambes (étrier) : réglables - Capacité supportable : 150 kg au moins Livré avec : - 1 bassin en acier inox. - 2 poignées de traction - Marche pied en acier inoxydable à deux niveaux - Tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus
VENTOUSE OBSTETRICALE ELECTRIQUE	Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Ventouse obstétricale électrique sur roulettes ou installée sur chariot composée d'un générateur de vide

Désignations	Spécifications techniques
	- Commande par interrupteur et par pédale - Dépression : 700 mbar environ - Vacuomètre 0 à 1000 millibars (+/- 20%) - Débit minimal : 20 l/mn - 1 ou 2 flacons récepteurs de 0,5 litre minimum - Alimentation 220V (+/- 20) ; 50/60Hz avec adaptateur DC - Tuyau d'aspiration en silicone Chaque équipement sera livré avec : - 02 X 03 cupules de différentes tailles (30, 40 et 50 mm) - 01 poignée - 01 flacon réserve - 02 joints d'étanchéité de rechange - 5 filtres anti bactériens de réserve - 2 fusibles de réserves - 01 manuel d'utilisation et d'entretien en français Fournir le lien internet d'accès du prospectus
VENTOUSE OBSTETRICALE MECANIQUE	Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Ventouse obstétricale mécanique comprenant : - 1 ventouse complète diam. 40 mm - 1 ventouse complète diam. 50 mm - 1 ventouse complète diam. 60 mm - 1 support flacon - 1 flacon d'aspiration - 1 pompe manuelle pour dépression - 1 bouchon avec manomètre - 1 jeu de tuyaux caoutchouc - Système autoclavable Fournir le lien internet d'accès du prospectus
ASPIRATEUR ELECTRIQUE DE MUCOSITE	<u>Applications</u> : permettre l'aspiration nasale et trachéale des mucosités chez les enfants et les adultes Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : Aspirateur électrique de mucosités comprenant : - 1 bocal de 1 litre - Filtre anti- bactérien : - Dépression 0-400mmHg au moins - Débit 40 litres/min au moins - Alimentation électrique 220V (+/- 20) ; 50/60Hz Chaque équipement est livré avec : - 01 tuyau de raccordement en silicone - 05 filtres antibactériens - 01 Chariot support mobile à un niveau - Manuel et d'entretien en français Fournir le lien internet d'accès du prospectus
ASPIRATEUR MECANIQUE DE MUCOSITÉS	Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques</u> : - Bouteille autoclavable de capacité 0,5 à 0,8 litres avec filtres anti-bactériens - Muni d'une pompe d'aspiration à pédale ou à piston et d'un manomètre de contrôle : - Dépression : 0-450 mmHg au moins - Débit minimal : 10 l/mn au moins - Muni de filtre bactériologique et de tuyau et sonde d'aspiration Chaque appareil sera livré avec : - 05 filtres antibactériens

Désignations	Spécifications techniques
	- 02 plateaux de transport avec poignée - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel de maintenance Fournir le lien internet d'accès du prospectus
BOÎTE DE LARYNGOSCOPIE AVEC LAMES MÉTALLIQUES MAC 4 ET 3	Laryngoscope portatif utilisé dans le cadre d'une intubation trachéale permettant d'observer la glotte du patient. <u>Spécifications techniques :</u> Laryngoscope à fibre optique Manche pour entretien et désinfection facile Lames en acier inox Model standard compatibles avec les lames à usage unique de toute taille <u>Laryngoscope livré avec :</u> - 1 Ouvre-Bouche De Doyen - Adulte - 1 Ouvre-Bouche De Doyen - Enfant - 1 Pince de Magil pour adulte - 1 Pince de Magil pour nourrisson - 1 Pince de Magil pour enfant - 1 lame en acier inoxydable de Millet - 1 lame en acier inoxydable n° 1 - 1 lame en acier inoxydable n° 2 - 1 lame en acier inoxydable n° 3 - 01 coffre vide calage mousse pour manche et spatules - Piles rechargeables ou remplaçable - Manuel technique et d'utilisation en français

Lot 2 : Mannequins et appareils de simulation

Désignations	Spécifications techniques
MANNEQUIN ADULTE DE RÉANIMATION BASIQUE AVEC ÉLECTRONIQUE TYPE AFRICAÏN	Mannequin de taille adulte permettant l'entraînement aux principales techniques de soins hospitaliers et de réanimation cardio-pulmonaire et notamment : - Hygiène bucco-dentaire - Injection intramusculaire (bras et fesse), intraveineuse et sous-cutanée - Soins de stomie (colostomie, iléostomie et stomie supra-pubienne, chacune reliée à un réservoir interne) - Lavage et gavage nasogastrique - Cathétérisme pour patient masculin et féminin - Lavement - Douche vaginale et frottis - Palpation de la prostate - Palpation de la poitrine - Poitrine interchangeable - Moignon d'amputation - Escarres - Ouverture et fermeture des yeux - Dilatation de la pupille - Réanimation cardio-pulmonaire régulière par contre-pulsion - Réanimation bouche à bouche - Pouls carotidien palpable - Moniteur de réanimation cardio- pulmonaire : affichage du rythme et de la profondeur de compression et de ventilation Livré avec : - Dix voies respiratoires à usage unique,

Désignations	Spécifications techniques
	- Un collier cervical - Un sac de transport
MANNEQUIN POUR LA SIMULATION DE L'ACCOUCHEMENT BASIQUE TYPE AFRICAINE	Mannequin pour l'accouchement en mode réaliste pour des entraînements avant, pendant et après accouchement à l'aide des scénarii. Spécifications générales - Bassin féminin de taille adulte - Peau lisse - Peau foncée - Articulations de la hanche - Repères osseux - Rectum pour le lavement et l'administration des suppositoires Travail et accouchement - Examen vaginal - Examen du col de l'utérus pour évaluer la dilatation - Examen de l'abdomen de la femme enceinte - Accouchements avec dystocie de l'épaule - Rétraction visible de la tête fœtale - Pression sus-pubienne - Accouchements céphaliques - Ventouse aspiration - Accouchement par forceps - Accouchement par le siège Cordon et Placenta - Examen du Cordon ombilical avec possibilité de pratiquer les complications - Délivrance du placenta - Moignons ombilicaux Kit comprenant : - Torse d'entraînement à l'accouchement - Abdomen de femme enceinte - Nouveau-né à terme - Placenta - 2 Cordons ombilicaux - 2 Moignons ombilicaux - 2 Cols utérins - 2 Voies génitales
MANNEQUIN DE RÉANIMATION DU NOUVEAU-NÉ	Simulateur de nouveau-né pour l'apprentissage de la prise en charge des pathologies de voies respiratoires et la réanimation néonatale. - Nourrisson corps entier - Simulateur interactif de gestion de la détresse respiratoire et des outils de débriefing - Tablette de contrôle pour la mesure de la qualité de la RCP - Connectivité sans fil intégrée - Voies respiratoires avec langue, cordes vocales, trachée et œsophage - Intubation orale et nasale - Aspiration orale et nasale - Cyanose - Mesures de la qualité de la RCP en temps réel avec élaboration des rapports de performance - o Fréquence de compression - o Fréquence de ventilation - o Ventilation excessive - o Temps de non débit - o Cycles de RCP - Repères anatomiques - Expansion pulmonaire bilatérale - Cathétérisme ombilicale - Tête articulée, bras, jambes

Désignations	Spécifications techniques
MANNEQUIN OBSTÉTRICAL POUR MANŒUVRE INSTRUMENTALE TYPE AFRICAIN	Simulateur permettant la pratique et l'exercice des techniques gynécologiques comme : - Examen vaginal au spéculum - Examen pelvien bi-manuel - Sondage de l'utérus - Evaluation des cols de l'utérus normaux et pathologiques et de l'utérus chez la femme enceinte - Mise en place et le retrait d'un diaphragme - Laparoscopie et mini-laparotomie A livrer avec : - Un utérus normal en antéversion - Un utérus en rétroversion - Un utérus à la 10^{ème} semaine de la grossesse - Un utérus après l'accouchement - Cinq cols de l'utérus sains - Quatre cols de l'utérus présentant des altérations pathologiques différentes - 10 trompes de Fallope - Talc 500mg - Gel lubrifiant - Sac de transport
SQUELETTES DE BASSIN AVEC TÊTE FŒTALE	Modèle de simulation démontrant la progression de la tête du fœtus dans le bassin féminin pendant l'accouchement. Composé de : - Articulations de la hanche, - Sacrum - Coccyx mobile - 2 vertèbres lombaires au moins - Symphyse articulée. Monté sur support.
MANNEQUIN POUR EXAMEN OBSTÉTRICAL	Modèle permettant de simuler les examens prénataux de grossesse de 39-40 SA. Apprentissage des procédures suivantes : - Palpation - Auscultation - Mesures Caractéristiques : - Diverses positions et orientations du fœtus par rotation de l'unité fœtale - Palpation : Manœuvres de Léopold / Evaluation de la disproportion céphalo-pelvienne - Enregistrement des sons du cœur du fœtus - Éditions les sons réels du cœur du fœtus - Auscultation, au moins 3 variations sonores : - o Bruits au stéthoscope, - o Bruits cardiaques fœtaux, - o Bruits Doppler, - Mensurations : hauteur utérine, Composition du kit : - Simulateur de grossesse : 39-40 SA - 1 flacon de talc - Adaptateur secteur - Télécommande - Manuel d'utilisation

Désignations	Spécifications techniques
SIMULATEUR POUR LA MISE EN PLACE D'UN STERILET	Modèle de pose de stérilet avec anatomie détaillée d'un utérus en coupe avec ovaires et fimbria. Fenêtre en plastique transparent pour le contrôle de l'introduction et la mise en placement du stérilet Fournir avec : - Manuel technique - Deux stérilets
MODÈLE DE BRAS POUR INSERTION DES IMPLANTS CONTRACEPTIFS	Simulateur compact conçu pour aider les participants à s'entraîner à l'insertion et au retrait d'implants. Manipulation simple et réaliste. Composition du kit : - Un bras gauche sur une base de 5 inserts tubulaires ; - 1 peau de remplacement en latex

Lot 3 : Consommables

Désignations	Spécifications techniques
SONDE D'INTUBATION N° 7	Sonde stérile en PVC transparent, souple, flexible thermosensible permettant la connexion à tout système de ventilation. Comprenant : - 1 Ballonnet - 1 Ballonnet témoin. - Connecteur standard - 1 Extrémité arrondie de la sonde. - 1 Emballage individuel stérile Utilisable pour les intubations par voies orale et nasale.
SONDE D'ASPIRATION BRONCHIQUE CH 12	Sonde d'aspiration bronchique - En PVC Semi souple et atraumatique. - Orifice terminale et œil latéral. - Usage unique - Emballage individuel stérile
SONDE D'ASPIRATION BUCCALE CH 18	Sonde d'aspiration et de désobstruction des voies aériennes supérieures - En PVC Semi souple et atraumatique. - Orifice terminale et œil latéral. - Usage unique - Emballage individuel stérile
SERINGUE DE 10CC	Seringue manuelle jetable en polypropylène - Version transparente, - Contenance : 10cc - Aiguilles, capuchons et bouchons
AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 25 (BOÎTE DE 25)	Aiguille spinale à ponction lombaire - Acier médical CH 25 (boîte de 25),
AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 23 (BOÎTE DE 25)	Aiguille spinale à ponction lombaire - Acier médical CH 23 (boîte de 25)

Lot 4 : Equipements de laboratoires

Désignations	Spécifications techniques
HEMOGLOBINOMETRE	<u>Application</u> : Appareil portable conçu pour la lecture rapide et directe et exacte de la concentration d'hémoglobine. Certification : CE ou FDA ou Certification équivalente <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Appareil compact transportable - Échantillons : Sang capillaire, veineux ou artériel - Volume d'échantillon maximal : 20 µL - Plage de mesure : 0 à 25 g/dl (+/-10%) - Mémoire : 20 tests au moins - Fonctionnement sur batterie ou piles <u>Chaque appareil sera livré avec</u> : - 01 housse de protection - Les réactifs complets de démarrage pour 100 tests (réactifs et accessoires y compris) - Manuel d'utilisation en français Fournir le lien internet d'accès du prospectus
LECTEUR DE GLYCEMIE	<u>Application</u> : Appareil portatif permettant la lecture de la glycémie capillaire Certification CE ou FDA ou Certification équivalente <u>Spécifications techniques</u> : - Mesure de la glycémie : à partir du sang total, capillaire - Volume d'échantillon maximal : 10 µL - Plage de résultats couverte : 10 à 600 mg/dl - Durée maximale de lecture : 10 – 20 secondes - Alimentation : Batterie rechargeable ou pile avec durée de vie de 500 tests au moins - Ecran d'affichage : LCD - Mémoire : 300 test minimum <u>Chaque équipement est livré avec</u> : - Un kit complet pour 100 tests avec recalibrage - Une housse de protection - 1 manuel d'utilisation Fournir le lien internet d'accès du prospectus
BILIRUBINOMETRE TRANSCUTANE	<u>Application</u> : appareil permettant de détecter l'ictère transcutané par contact non invasif pour tous les types de peau <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes - Indication : Affichage numérique ; - Plage de mesure : 0-20 mg/dl au moins - Source lumineuse : LED ou Xénon - Alimentation : batterie rechargeable - Autonomie de la batterie après recharge à 100% : 30 à 50 tests au moins - Entrée : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz ; <u>Chaque équipement est livré avec</u> : - un lot de kit de recalibrage si nécessaire - le kit de chargement de la batterie - Manuel d'utilisation en français - Manuel technique Fournir le lien internet d'accès du prospectus
CHAINE ELISA (INCUBATEUR, LAVEUR, LECTEUR)	<u>Applications</u> : Pour les dosages d'immunologie, d'hormonologie, virologie, sérologie Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Chaine Elisa composée de : - Un incubateur de microplaque Elisa - Laveur de microplaques Elisa

Désignations	Spécifications techniques
	- Lecteur de microplaque Elisa - Imprimante • Un incubateur de microplaque Elisa - Capacité de chargement 1- 4 microplaques de 96 puits - Compatible avec tous types de microplaque - Affichage numérique des données • Laveur de microplaques Elisa - Laveur de microplaque compact et programmable - Compatible avec tous les formats de microplaque (fond plat ou fond rond). - Têtes de distribution et d'aspiration ajustables - Laveur équipé de : ○ Une bouteille de 2 litres au moins pour les solutions de lavage ○ Une bouteille de 2 litres au moins pour la solution de rinçage ○ Une bouteille de 2 litres au moins pour la réception des déchets, ○ Une pompe à vide intégrée ○ Un peigne de lavage à 8 voies ○ Un Ecran rétro éclairé • Un Lecteur de microplaque Elisa - Source lumineuse : LED - Système optique : Au moins 8 canaux de lecteur + 1 canal de référence - Gamme de longueur d'ondes : 0- 4.000 - Intervalle de longueur d'onde : 400 – 700 nm au moins - Au moins 5 filtres de sélection de la longueur d'onde : 405, 450, 492, 550 et 620 nm - Résolution : 0.0001DO ou meilleure - Système d'exploitation : Windows 7 ou supérieur - Logiciel d'exploitation des données : - Logiciel de pilotage et d'interprétation, - Pilotage par un PC - Tests microplaques - Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz <u>Livré avec :</u> - Un PC compatible - Les protocoles - Le logiciel de mise à jour - Le manuel d'utilisation en français - Le manuel technique - Un kit de réactif pour HBS, HCV et HIV Elisa de 100 tests chacun au moins - Une imprimante compatible Fournir le lien internet d'accès du prospectus
AUTOMATE D'HEMATOLOGIE	Applications : Pour les examens hématologiques Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Automate de NFS complète entièrement automatisé avec un échantillonneur à 5 populations • Nombre de paramètres : 28 au moins • Technologie : - WBC : Cyrtométrie de flux - PLT : Comptage des plaquettes par impédance - HGB : Spectrophotométrie ou cyanide free • Débit : - Mode sang total : 50 échantillons/heure au moins - Volumes d'échantillon : Mode sang total maximum : 30 µL • Stockage de données

Désignations	Spécifications techniques
	- Échantillons stockés minimal : 80 000 entrées • Interface : - Ecran tactile couleur intégrée ou associée - Imprimante intégrée ou associée • Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz • <u>Livré avec</u> : - le manuel d'utilisation en français - le manuel technique - Un kit de réactif de 100 tests au moins - Réactif de maintenance/calibration pour deux mois au moins - - le logiciel de mise à jour si besoin - un onduleur online adapté - un régulateur de tension adapté Fournir le lien internet d'accès des prospectus
AUTOMATE D'ELECTROPHORESE DES PROTEINES	<u>Applications</u> : pour l'électrophorèse de l'hémoglobine Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Système automatisé pour la réalisation de l'électrophorèse par capillaire • Types de tests minimums - Electrophorèse des protéines sériques - Électrophorèse des Hémoglobines • Performances - Nombre d'échantillon : au moins 20 - Lecture des réactifs à code-barres - Identification des échantillons - Chargement continu des échantillons - Logiciel d'interprétation des résultats • Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz • <u>Livré avec</u> : - le manuel d'utilisation en français - le manuel technique - Un kit de réactif de 100 tests au moins - Kit de réactif de calibration (si nécessaire) - - le logiciel de mise à jour si besoin - un onduleur/régulateur online adapté - Fournir le lien internet d'accès des prospectus
AUTOMATE DE BIOCHIMIE CLINIQUE	<u>Applications</u> : pour les examens de biochimie clinique Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Débit : au moins 100 test/heures • Système réactif/échantillons : - Rotor combiné réactifs/échantillon - 30 positions de réactifs au moins - Identification des réactifs et programmation automatique des tests - Consommation réactive : 300 µl au plus par test - Dilutions programmables - Lecture de code-barres • Rotor de cuvettes - Rotor avec 45 cuvettes au moins - Cuvettes réutilisables associées à une station de lavage automatique avec longueur du chemin optique 5 mm au moins - Température de mesure : 37°C • Système optique

Désignations	Spécifications techniques
	- Lampe Quartz ou de qualité supérieure de 12V et de puissance maximale 30W - Longueur d'ondes : 8 filtres au moins préinstallés de 340, 405, 505, 546, 578, 620, 660, 700 (nm) • Modes analytiques : Mono, Bi-Réactifs au moins • Gamme linéaire • Absorbances : -0,1 à 3,0 (+/-20%) • Contrôle qualité : au moins 12 contrôles à définir • Système de pilotage - Ecran tactile - Système d'exploitation Windows - Sortie RS232 ou Ethernet (TCP/IP) - Imprimante intégrée ou adaptée. • Autres - Température supportable : jusqu'à 30 °C environ - Humidité : 15 – 85% (+/-20%) - Voltage : 220V (+/- 20) ; - Fréquence : 50/60 Hz • Livré avec : - le manuel d'utilisation en français - le manuel technique - Un kit de réactif de 100 tests au moins - Kit de réactif de calibrage si nécessaire - Kit de maintenance pour un an - tous les accessoires et composants nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne - le logiciel de mise à jour si besoin - un onduleur online adapté Fournir les liens internet d'accès des prospectus
BANQUE DE SANG	<u>Application</u> : pour la conservation des produits sanguins labiles Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Construction</u> - Structure intérieure et extérieure en tôle plastifiée blanche - Isolation en polyuréthane - Cuve avec angles arrondis facilement nettoyable - Porte vitrée avec retour automatique - Joint magnétique - Allumage automatique à l'ouverture de la porte - Froid ventilé - Port USB. - Fermeture à clé ou sécurisé - Eclairage interne - Témoin de fonctionnement avec affichage numérique de la température - Munie de roulettes pour faciliter le déplacement - Au moins 5 Tiroirs en acier INOX à hauteur réglables <u>Caractéristiques</u> - Dégivrage avec évaporation automatique de l'eau - Capacité : minimum 300litres - Homogénéité/précision : +/- 0,1°C environ - Résolution : maximum 0,2°C - Plage de température : comprise entre +2 et +15 °C

Désignations	Spécifications techniques
	- Alimentation 50/60Hz ; 220V (+/- 20) - Enregistreur de températures et des alarmes. - Alarmes visuelles et acoustiques - Fluide frigorigène écologique : R600a ou R290 <u>Livré avec :</u> - 01 joint de porte - 01 jeu de tous les voyants lumineux - 4 Jeux de fusibles de protection (si nécessaire) - 01 régulateur de tension adapté - Manuel d'utilisation et manuel d'entretien en Français Fournir les liens internet d'accès des prospectus Garantie : 02 ans

Lot 5 : Equipements d'imagerie médicale et de monitoring

Désignations	Spécifications techniques
Echographe couleur 4D	Fonction : Appareil destiné à une pratique avancée en matière d'échographie obstétricale. Il permet principalement la réalisation des examens échographiques de Gynécologie Obstétrique mais aussi dans les domaines suivants : *Abdomen général *Vasculaire *Imagerie harmonique Caractéristiques techniques Echographe couleur à doppler couleur 4D 1- Modes conventionnels d'imagerie Mode B *Mode TM* Mode doppler pulsé/ continu et couleur 2- Sonde : *Sonde électronique matricielle : sonde ultrasonore 4D, linéaire, fréquences de 2,5 à 4MHz : 01 au moins *Sonde endovaginale : Sonde endocavitaire, fréquences de 4 à 8 MHz : 01 au moins *Sonde abdominale : sonde volumique, incurvée/convexe, fréquences de 3,5 à 6MHz : 01 au moins *Sonde linéaire : sonde linéaire, fréquences de 3 à 6MHz : 01 au moins *Mesure et calculs anatomiques *Touches pré programmables avec les mesures classiques en modes B et TM *En mode doppler, calcul de : • Vitesse • Accélération • Indice de pulsabilité 2 • Indice de résistance • Fréquence cardiaque • Débit cardiaque *Logiciel obstétrical : • Mesure du BIP, LF, PA, PC, LH Estimation pondérale et archivage historique patient 3- Stockage -Gestion des images *Stockage des images : • Disque dur au moins 500 Go • Possibilité de Connexion Pc

Désignations	Spécifications techniques
	* Format images : JPEG ou DICOM *Gestion des images : •Classement par nom, pathologie ou date d'examen • Affichage simultané des images par 2, 4 ou plus •Possibilité d'enregistrer une image après modification •Possibilité d'agrandissement et de zoom sur les images sur les images • Annotation sur les images • Possibilité de pré et posttraitement des images • Transfert direct sur support 4- Généralités – Moniteur : *Moniteur 12-14 pouces * Ecran haute technologie haute résolution, large OLED * Ecran tactile – Fonctionnalités : *TGC électronique et navigation efficace dans les menus avec la technologie de glissement * 4 ports de sonde actifs avec éclairage * Scanner de code -bar pour un enregistrement des données des patients Contrainte d'installation * Alimentation électrique : 220-240 V/ 50-60 Hz * Température ambiante jusqu'à 42°C *Hygrométrie jusqu'à 85% sans Condensation 5- Livrés avec : *Un onduleur Online -Alimentation : 220 V -240 V -Fréquence : 50 Hz- 60 Hz -Puissance : 3 KVA au moins - Une housse de protection -1 imprimante vidéo à papier thermique durable - 1 carton de 10 papiers thermiques de type 5 pour reprographe -10 bouteilles de gel d'application - Manuel d'utilisation français -Manuel technique en français *Formation des utilisateurs Formations des techniciens *Chariot support avec 4 roulettes muni d'emplacement pour l'imprimante Vidéo Fournir le prospectus et le lien internet d'accès de l'article
APPAREIL DE RADIOGRAPHIE	<u>Applications</u> : Technique d'imagerie à Rayon X pour les examens radiographiques standards et spéciaux Système analogique Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications générales</u> :

Désignations	Spécifications techniques
	- Table - Support de tube - Générateur haute fréquence - Localisation automatique entre le tube et la cassette <u>Spécifications techniques :</u> - Table : - o Flottement de la table sur 4 directions avec des freins électromagnétiques avec pédale - o Mouvement synchronisé entre le tube et la porte cassette de la table - o Table à mouvement multidimensionnel - o Taille du porte cassette : 43 cm x 43 cm au moins - o Hauteur : comprise entre 60 et 70 cm - o Dimensions minimales : 200 cm x 70 cm - o Distance foyer-film : jusqu'à 100 cm au moins - o Déplacement longitudinal : 80 cm au moins - o Déplacement latéral : 20 cm au moins - Support de tube - o Déplacement longitudinal : 150 cm au moins - o Déplacement vertical : 120 cm au moins - o Angle de rotation du tube : +/- 180° au moins - o Angulation du tube : +/- 120° au moins - o Verrouillage de l'angulation à n'importe quel angle - o Inclinaison du support : ± 20° au moins - Potter mural : - o Déplacement vertical du porte cassette : 100 cm au moins - o Taille minimale du porte cassette : 36 cm x 44 cm - Générateur - o Paramètres techniques : kV, mAs, mA, mSec - o Puissance : 45 - 65 KW - o Marge de kV : 50 à 150 kV (+/-20%) avec des pas maximaux de 2 KV - o Marge de mA : 10 à 600 (+/-20%) - o Marge de mAs : 0,5 au plus à 600 au moins - o Temps d'exposition (seconde) : 0,002 à 6 (+/-30%) - o Fréquence : 50-60 Hz - o Affichage de l'exposition, - o Affichage du surchauffage du tube - Tube : - o Type : anode rotative - o Vitesse de rotation : comprise entre 2500 et 3500tr/mn - o Capacité thermique de l'anode : 150 KJ au moins - Collimateur à manipulation manuelle - o Durée de l'éclairage : au moins 25 secondes - o Type de lampe : LED - o Filtre en aluminium <u>Livré avec</u> - Manuel technique - Manuel d'utilisation en français - 4 ampoules de rechanges pour le centreur lumineux - Tous les accessoires et équipements pour la fonctionnalité de l'appareil <u>NB :</u> - Le fournisseur est chargé de procéder au démontage de l'appareil existant et le déposera dans un endroit indiqué par l'administration de l'hôpital - Le fournisseur propose dans son offre tous les coûts inhérents aux travaux de maçonnerie et de raccordement électrique et tous autres travaux pour l'installation et la mise en service de l'équipement.

Désignations	Spécifications techniques
	- Les formalités administratives pour l'obtention de l'autorisation d'installation de l'équipement radiologique sont à la charge du fournisseur. Fournir le lien internet d'accès du prospectus
MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	- Applications : Equipements de monitoring des paramètres vitaux au chevet des hospitalisations, en transport à batterie rechargeable - Marque : - Modèle : - Certification CE ou FDA ou autres certifications équivalentes - Caractéristiques minimales : - En standard configuration - ECRAN - Couleurs TFT LCD 15 à 17 POUCES - Résolution : 1024x 768 dpi/800x600dpi ou mieux - Nombre de courbes affichés : jusqu'à 10 au moins - Mode d'affichage sélectionnable : - ENVIRONNEMENT DE FONCTIONNEMENT - Température ambiante : -20°C à 55°C - Humidité : 15%-95% sans condensation - ALIMENTATION ELECTRIQUE - Alimentation sur secteur : 100-240V AC, 50/60Hz - Puissance maximale : 100 VA - Alimentation sur batterie - Type de batterie : rechargeable Li-ion 4000 mAh - Autonomie de la batterie : jusqu'à 4 heures - RESPIRATION - Mode : Auto/Manual - Echelle de mesure : 0 à 150 cycles/min - Seuil d'alarme de l'apnée : 10s, (default), 25s, 30s - Alarme : sonore et visuel - MESURE DE ECG - Gain: 0.125 ; x0.25 ; x0.5 ; x1 ; x2 ; x4 : auto - Vitesse de balayage : 6.25 mm/s, 12.5mm/s au moins - Echelle de rythme cardiaque par ECG : 15-350bpm - Résolution et précision : +/-1bpm - DETECTION DU SEGMENT ST - Echelle de mesure : -2.0mv- 2.0mv - Echelle d'alarme : -2.0mv- 2.0mv - MESURE NON INVASIVE DE LA PRESSION ARTERIELLE (PNI) - Méthode : Oscillométrique automatique - Modes : manuel/automatique/continu - Intervalle de mesure en continu statique : une prise de TA toutes les 5 min ; - Unités : mmHg ou kPa - Valeurs mesurées : systole, diastole, moyenne - Précision : - Erreur moyenne max +/-3mmHg, - Déviation standard max +/-8 mmHg - Alarme : systole, diastole, moyenne - MESURE DE LA SPO2 - Echelle de mesure et alarme : 0-100% - Résolution : 1% - Précision : +/-2% (70-100%, adulte/pédiatrique) - +/-3% (70-100%, néonatale) - - TEMPERATURE - Echelle de mesure et d'alarme : 0-50°C - CO2 - Echelle : 0-150mmHg - INTERFACE

Désignations	Spécifications techniques
	- 02 ports USB - Prise de carte SD - Port Ethernet RJ -45 IEEE 802.3 - Port VGA - Mémorisation : 100 heures de données - - Chaque appareil sera livré avec : - - Manuel d'utilisation en français - - 1 capteur de température - - 1 capteur d'ECG - - 1 Capteur SPO2 - - 1 Brassard ECG adulte - - 1 Brassard ECG pédiatrique - - 1 Capteur SPO2 adulte - - 1 Capteur SPO2 pédiatrique - Tous les accessoires au bon fonctionnement de l'appareil - Fournir le lien internet d'accès du prospectus
POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE	<u>Applications</u> : équipement permettant l'injection en continu et à un certain débit d'une quantité de médicament <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Fonctionnement sur batterie et secteur - Batterie en lithium - Autonomie de la batterie : minimum 4h - Utilisation et reconnaissance sur les seringues standards petits volumes 5, 10, 20, 30, 50/60 ml - Plage de débit minimal : - o Seringue 50/60ml : 0.01-1500ml/h au moins ; - o Seringue 30ml : 0.01-1000ml/h au moins ; - o Seringue 20ml : 0.01-700ml/h au moins - o Seringue 10ml : 0.01-400ml/h au moins - o Seringue 5ml : 0.01-200ml/h au moins - o Seringue 2ml : 0.01-150ml/h au moins - Précision : ± 2 % avec seringues standard - Interface de pilotage - Programmation de débit de perfusion - Alarmes visuelles et sonores - Détecteur de bulles d'air - Fonctionnement sur secteur et sur batterie - Equipement tropicalisé : température de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 40°C au moins - Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz <u>Accessoires</u> : - Kit seringues - prolongateurs - Système de fixation sur station d'anesthésie, tige porte sérum - Fourni avec tous consommables standards nécessaires à son fonctionnement. Fournir le lien internet d'accès du prospectus

Lot 6 : Equipements de soins des nouveaux nés

Désignations	Spécifications techniques
BALLON ET MASQUE DE VENTILATION NNE	<u>Application</u> : Permet la ventilation manuelle du nouveau-né et du petit enfant (jusqu'à 20kg) <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Caractéristiques</u> : - Enveloppe double sans latex

Désignations	Spécifications techniques
	- Autoclavable entre 121 à 134°C - Volume du ballon : 280ml minimum - Volume du réservoir : 1600ml minimum <u>Fourni avec :</u> - 2 masques n°1 (néonatal) - 1 masque n°2 (bébé) - 1 masque grand enfant - Tubulure à oxygène : 150 cm au moins - valve de limite de pression 4.0 kPa (40 cm H2O). - Réservoir d'oxygène : 1600 ml au moins. - toupie ouvre-bouche hélicoïdal, - pince tire-langue, - 3 canules de Guedel (N°00, N°0 et N°1) - Emballage Fournir le lien internet d'accès du prospectus
CONCENTRATEUR D'OXYGENE	Appareil d'oxygénothérapie à cinq sorties Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Disposant de :</u> - Un bouton marche / arrêt - Un débitmètre : contrôle et indique le débit d'oxygène réglé en litre par minute - Cinq Sorties d'oxygène pour 5 patients simultanés : - Orifice de connexion pour humidificateur, - Humidificateur - Voyants lumineux du niveau d'oxygène - Filtre anti-poussière <u>Caractéristiques minimales</u> - Concentration : 10L/min : 90% ± 3% - Alarmes visuelles et sonores. - Alarme sonore en cas de défaut d'alimentation électrique. - Alarme pressions - Alimentation : 220V/50Hz <u>Concentrateur d'oxygène livré avec :</u> - 5 filtres anti-poussière. - Un régulateur électrique de puissance au moins équivalente à celle de l'équipement - Manuel d'utilisation en français - Manuel technique Fournir le lien internet d'accès du prospectus
PESE BEBE ELECTRONIQUE	Pèse bébé électronique <u>Spécifications techniques minimales :</u> - Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes - Pèse bébé digital avec écran LCD - Structure en plastique - Capacité max 20 KG. - Unité de mesure : KG <u>Chaque équipement sera livré avec :</u> - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel d'entretien en français Fournir les liens internet d'accès du prospectus
TABLE CHAUFFANTE	<u>Application :</u> Table chauffante pour le traitement hypothermique des nouveau-nés Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques :</u> - Contrôleur de température avec modes de préchauffage, manuel et d'asservissement de la peau

Désignations	Spécifications techniques
	- Affichage des modes de fonctionnement, les messages d'alarme, la température de la peau en °F ou °C et la minuterie. - Capteur avec une précision de +/- 0,6°C au plus - Modes de fonctionnement : au moins trois (préchauffage, manuel, mode bébé,) - Verrouillage du clavier - Mode de peau : Plage de température : 34 à 38 °C, (+/-5%) - Mode manuel : puissance de chauffage réglable - Réflecteur avec une grille de protection et un voyant d'observation permettant d'observer le bébé - Alimentation : 220V (+/- 20) 50/60Hz - Alarme : alarme sonore et alarmes visuelles avec message sur l'écran <u>Livré avec :</u> - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel et d'entretien et de maintenance - Un régulateur électrique de puissance au moins équivalente à celle de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus
RESPIRATEUR CPAP	<u>Application :</u> Appareil de réanimation permettant une assistance respiratoire non invasive du nouveau-né. <u>Certification :</u> CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques :</u> - Systèmes CPAP : simples composés d'un mélangeur de gaz combiné à une mesure de pression externe et des dispositifs CPAP, - Contrôle de débit- mesure de pression et surveillances d'alarme : intégrés - Affichage de la pression nCPAP - Affichage de la fraction inspirée en oxygène (FiO2) réglée et réellement délivrée, de la température de l'air, - Affichage de la fréquence cardiaque et de la SPO2 du nouveau-né - Affichage de la fréquence de respiration spontanée : - Affichage du réglage flexible alarme : supérieure et inférieure pour la pression nCPAP - Logiciel de service : intégré - Durée d'autonomie de la batterie : au moins 4 heures avec contrôle de charge - Alimentation : 220V (+/- 20) AC/50-60Hz - Alimentation en air : 3,5 – 6 bars - Alimentation en O2 : 3,5 – 6 bars - Pression CPAP : 0-10cmH2O environ <u>Livré avec :</u> - 10 circuits patients pédiatriques - 1 Capteur de débit expiratoire - 1 Onduleur - 1 Régulateur de tension - 1 kit de maintenance préventive - 10 interfaces nasales - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel et d'entretien et de maintenance - Mise à jour du logiciel pendant deux ans au moins <u>NB :</u> - Appareil à installer et à mettre en service. - Tous les consommables, pour le fonctionnement de l'équipement sont compris Fournir le lien internet d'accès du prospectus
APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE INTENSIVE	<u>Application :</u> Appareil assurant de façon quasi-uniforme et simultanée la répartition de la lumière U.V. sur toute la surface corporelle du nouveau-né pour le traitement d'une manière intensive, de l'hyperbilirubinémie chez les nouveau-nés <u>Certification :</u> CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques</u>

Désignations	Spécifications techniques
	- Habitable : muni en son sein d'un hamac pour la dépose de l'enfant - Surveillance de la température cutanée du nouveau-né. - Alarmes visuelles et sonores associées ; - Puissance absorbée : 1000 VA (+/-20%) ; - Alimentations : 220V (+/- 20) ; 50-60Hz - Boîtier de commande : avec écran LCD - Programmation du temps d'exposition ; - Compteur horaire ; - Durée de vie minimale des tubes :1 500 heures ; - Touche permettant de suspendre le traitement lors d'une intervention sur l'enfant ; - Exposition du corps : intégralement exposé à l'éclairage. - Ecrans de protection permettent d'assurer la sécurité - Étagère et tiroir coulissant pour le rangement d'accessoires ; - Piètement équipé de 4 roulettes pivotantes dont au moins 2 avec frein. - Poignée pour le déplacement de l'équipement <u>Livré avec :</u> - 100 masques de protection des yeux ; - Les manuels d'utilisation et de maintenance en français ; - Un stabilisateur de tension - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel et d'entretien et de maintenance - Pièces de rechange : - o 2 jeux de fusibles - o 2 lampes de secours, - o 2 lampes à I.R. - Tous les accessoires et consommables nécessaires à l'installation et la mise en service de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus
APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE CONVENTIONNELLE	<u>Applications :</u> Traitement de l'ictère néonatal (Hyperbilirubinémie) à l'aide la lumière UV <u>Certification :</u> CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques :</u> - Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50-60Hz - Lampe LED bleue - Longueur d'onde : 425nm ~ 470nm (+/-30%) - Distribution équitable de l'intensité de la lumière sur tout le corps - Hauteur de la lampe réglable <u>Livré avec :</u> - 200 masques de protection des yeux ; - Les manuels d'utilisation et de maintenance en français ; - Un stabilisateur de tension - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel et d'entretien et de maintenance - Tous les consommables nécessaires à l'installation et la mise en service de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus
APPAREIL A TENSION ELECTRONIQUE	<u>Application :</u> Appareil destiné à la mesure de la tension et du rythme cardiaque. <u>Certification :</u> CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales :</u> - Tensiomètre entièrement automatique

Désignations	Spécifications techniques
	- Mesure de la pression artérielle systolique, de la pression artérielle diastolique et de la fréquence cardiaque. - Affichage sur écran rétro-éclairage - Indication de l'arrêt automatique et le niveau de charge des piles. - Tensiomètre fourni avec un (01) brassard SML de dimensions minimales 22-42cm <u>A livrer avec</u> - 4 piles (AA) - 1 sac de rangement - 1 manuel d'utilisation en français - 1 manuel technique Fournir le lien internet d'accès du prospectus
DEBIMETRE DE POINTE	<u>Application</u> : Permet de mesurer simplement et rapidement le débit expiratoire de pointe. <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Compact et portable. - Plage de mesure de 70 à 800 L/min. - Précision +/- 10L/min ou +/- 10% - Résistance au débit < 0,35 kPa/l/s. <u>Kits Contenant</u> : - 1 débitmètre de pointe. - 1 embout buccal réutilisable. - 1 notice d'utilisation (avec grille de notation des résultats). - Tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus
OXYMETRE DE POULS	<u>Applications</u> : Appareil de mesure de la saturation en oxygène <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques</u> : - Alimentations : Piles ou batterie rechargeable - Affichage : LCD, retro éclairé - Plage de mesure SPO2 : 35 à 99% ou meilleure - Précision : +/- 2% - Affichage de la fréquence cardiaque : 30 à 250 Bpm ou meilleure - Allumage automatique dès l'insertion du doigt. <u>A livrer avec</u> - Manuel technique de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus
PESE PERSONNE MECANIQUE	<u>Applications</u> : destiné à indiquer la masse corporelle d'une personne debout <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Matériaux : cadre en acier - Pesée maximale : au moins 180 kg - Antidérapant sur les poses pied - Unité de graduation : Kg Fournir le lien internet d'accès du prospectus

Lot 7 : Equipement pour traitement des lésions précancéreuses du col

Désignation	Spécifications techniques
COLPOSCOPE	<u>Application</u> : Appareil de gynécologie pour observation du col de l'utérus et du vagin <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques</u> : - Colposcope à LED - Grossissements optiques : 10 X au moins - Optiques avec oculaires réglables - Température de couleur : comprise entre 5000 et 7000°K - Ampoule à LED facile à remplacer - Hauteur réglable - Distance focale : entre 20 et 30 cm - Alimentation : 220 V (+/- 20) /50-60Hz - Sortie sur moniteur - Moniteur : de 26 pouces au moins <u>L'équipement est livré avec</u> : - Deux jeux ampoules de rechanges Fournir le lien internet d'accès du prospectus
KIT D'APPAREIL DE THERMO-COAGULATION	<u>Application</u> : dispositif portatif utilisé pour le traitement des lésions précancéreuses du col de l'utérus <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques Minimales</u> : - Appareil mobile compact, portable, alimenté par batterie en Lithium - Alimentation : 220 V (+/- 20), 50-60Hz - Cycle de traitement : - o 8 à 10 secondes de chaleur, - o 20 à 30 secondes de thérapie à 100°C - o 10 à 15 secondes de refroidissement <u>Accessoires</u> - 03 Sonde plate de 20 mm - 02 Sonde plate de 16mm - 02 Batteries - 01 Chargeur de batterie (1x) - 01 Étui de transport - 01 Sonde de mamelon supplémentaire de 20 mm Fournir le lien internet d'accès du prospectus
APPAREIL DE THERMO COAGULATION	- Thermo coagulateur - Incluant : 2 Li-Ion Batteries, 1 chargeur, 2 sondes, IFU, carrying case) + 1sonde supplémentaire - Produit certifié et validé par le Centre international de recherche sur le cancer (IARC)
Générateur d'électrocoagulation	- Générateur d'électrocoagulation Bistouri avec accessoires standards - Livré avec 1 manche porte-électrode monopolaire réutilisable avec bouton 1 câble pour électrode neutre 1 kit d'électrode (10pcs) 1 Electrode neutre en acier 1 Pédale 1 Câble d'alimentation
ASPIRATEUR DE FUMÉE	- Aspirateur de fumée Evacuateur de fumée avec accessoires - Livré avec Câble d'alimentation Filtre LPM (5h) bleu Tubulure d'aspiration longueur 2,4m 4 canules d'aspiration avec adaptateur 10mm / 22mm
ANSE DIATHERMIQUE	Anse diathermique en fil 144cm
ELECTRODE POUR LA COAGULATION	Electrode pour la coagulation
VIDÉO COLPOSCOPE NUMÉRIQUE	- Vidéo Colposcope Numérique - - Système de caméra numérique

Désignation	Spécifications techniques
	- Incluant : Pédale, Câble d'alimentation / Contrôle / Vidéo Capteur photographie - Effectif : au moins 3,27 millions - Grossissement optique : au moins 16X - Mise au point optique, f= 4,7 mm ou meilleure - Illumination : 1200 lux au moins - Résolution horizontale : 700TVL ou meilleure - Livré avec PC + ECRAN + Logiciel et carte de capture interne PARAMATRÉE + Imprimante couleur Laser

NB : les spécifications techniques définies sont des minimales exigées. Les spécifications techniques meilleures peuvent être fournies.

Durée de garantie

Lot 1 : instrumentation, équipements d'accouchement

Postes	Désignations	Durée de garantie (mois)
1.1	BOITE D'ACCOUCHEMENT	12
1.2	BOITE D'AMIU + SERINGUES	12
1.3	BOITE DE CESARIENNE	12
1.4	BOITE DE DIU	12
1.5	DOPPLER FŒTAL DE POCHE ULTRASON	12
1.6	LAMPE OPERATOIRE	12
1.7	TABLE D'ACCOUCHEMENT	12
1.8	VENTOUSE OBSTETRICALE ELECTRIQUE	12
1.9	VENTOUSE OBSTETRICALE MECANIQUE	12
1.10	ASPIRATEUR ELECTRIQUE DE MUCOSITE	12
1.11	ASPIRATEUR MECANIQUE DE MUCOSITÉS	12
1.12	BOÎTE DE LARYNGOSCOPIE AVEC LAMES MÉTALLIQUES MAC 4 ET 3	12

Lot 2 : Mannequins et appareils de simulation

Postes	Désignations	Durée de garantie (mois)
2.1	MANNEQUIN ADULTE DE RÉANIMATION BASIQUE AVEC ÉLECTRONIQUE TYPE AFRICAIN	12
2.2	MANNEQUIN POUR LA SIMULATION DE L'ACCOUCHEMENT BASIQUE TYPE AFRICAIN	12
2.3	MANNEQUIN DE RÉANIMATION DU NOUVEAU-NÉ	12
2.4	MANNEQUIN OBSTÉTRICAL POUR MANŒUVRE INSTRUMENTALE TYPE AFRICAIN	12
2.5	SQUELETTES DE BASSIN AVEC TÊTE FŒTALE	12
2.6	MANNEQUIN POUR EXAMEN OBSTÉTRICAL	12
2.7	SIMULATEUR POUR LA MISE EN PLACE D'UN STERILET	12
2.8	MODÈLE DE BRAS POUR INSERTION DES IMPLANTS CONTRACEPTIFS	12

Lot 3 : Consommables et petits équipements

Postes	Désignations	Durée de garantie (mois)
3.1	SONDE D'INTUBATION N° 7	3
3.2	SONDE D'ASPIRATION BRONCHIQUE CH 12	3
3.4	SONDE D'ASPIRATION BUCCALE CH 18,	3
3.4	SERINGUE DE 10CC	3
3.5	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 25 (BOÎTE DE 25),	3
3.6	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 23 (BOÎTE DE 25)	3

Lot 4 : Equipements de laboratoires

Postes	Désignation	Durée de garantie (mois)
4.1	HEMOGLOBINOMETRE	12
4.2	LECTEUR DE GLYCEMIE	12
4.3	BILIRUBINOMETRE TRANSCUTANE	12
4.4	CHAINE ELISA (INCUBATEUR, LAVEUR, LECTEUR)	24
4.5	AUTOMATE D'HEMATOLOGIE	24
4.6	AUTOMATE D'ELECTROPHORESE DES PROTEINES	24
4.7	AUTOMATE DE BIOCHIMIE CLINIQUE	24
4.8	BANQUE DE SANG	24

Lot 5 : Equipements d'imagerie médicale et de monitoring

Postes	Désignation	Durée de garantie (mois)
5.1	ECHOGRAPHE COULEUR 4D	24
5.2	APPAREIL DE RADIOGRAPHIE	24
5.3	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	24
5.4	POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE	12

Lot 6 : Equipements de soins des nouveaux nés

Postes	Désignations	Durée de garantie (mois)
6.1	BALLON ET MASQUE DE VENTILATION NNE	12
6.2	CONCENTRATEUR D'OXYGENE	24
6.3	PESE BEBE ELECTRONIQUE	12
6.4	TABLE CHAUFFANTE	24
6.5	RESPIRATEUR CPAP	24
6.6	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE INTENSIVE	24
6.7	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE CONVENTIONNELLE	24
6.8	APPAREIL A TENSION ELECTRONIQUE	12
6.9	DEBIMETRE DE POINTE	12
6.10	OXYMETRE DE POULS	12
6.11	PESE PERSONNE MECANIQUE	12

Lot 7 : Equipement pour traitement des lésions précancéreuses du col

Postes	Désignations	Durée de garantie (mois)
7.1	COLPOSCOPE	24

Postes	Désignations	Durée de garantie (mois)
7.2	KIT D'APPAREIL DE THERMO-COAGULATION	24
7.3	APPAREIL DE THERMO COAGULATION	24
7.4	GÉNÉRATEUR D'ÉLECTROCOAGULATION	24
7.5	ASPIRATEUR DE FUMÉE	24
7.6	ANSE DIATHERMIQUE	12
7.7	ELECTRODE POUR LA COAGULATION	12
7.8	VIDÉO COLPOSCOPE NUMÉRIQUE	24

Sites d'installation/ livraison

Lot 1 : instrumentation, équipements d'accouchement

Postes	Désignations	Sites d'installation/ livraison
1.1	BOITE D'ACCOUCHEMENT	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
1.2	BOITE D'AMIU + SERINGUES	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
1.3	BOITE DE CESARIENNE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
1.4	BOITE DE DIU	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
1.5	DOPPLER FŒTAL DE POCHE ULTRASON	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
1.6	LAMPE OPERATOIRE	CS Ouèssè
1.7	TABLE D'ACCOUCHEMENT	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
1.8	VENTOUSE OBSTETRICALE ELECTRIQUE	HZ Dassa HZ Savalou
1.9	VENTOUSE OBSTETRICALE MECANIQUE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
1.10	ASPIRATEUR ELECTRIQUE DE MUCOSITE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa Sauf les 2 du CHUD Borgou à déposer au CHUD à Parakou
1.11	ASPIRATEUR MECANIQUE DE MUCOSITÉS	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
1.12	BOÎTE DE LARYNGOSCOPIE AVEC LAMES MÉTALLIQUES MAC 4 ET 3	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa

Lot 2 : Mannequins et appareils de simulation

Postes	Désignations	Sites d'installation/ livraison
2.1	MANNEQUIN ADULTE DE RÉANIMATION BASIQUE AVEC ÉLECTRONIQUE TYPE AFRICAÏN	HZ Dassa, HZ Savalou, HZ Savè
2.2	MANNEQUIN POUR LA SIMULATION DE L'ACCOUCHEMENT BASIQUE TYPE AFRICAÏN	HZ Dassa, HZ Savalou, HZ Savè
2.3	MANNEQUIN DE RÉANIMATION DU NOUVEAU-NÉ	HZ Dassa, HZ Savalou, HZ Savè
2.4	MANNEQUIN OBSTÉTRICAL POUR MANŒUVRE INSTRUMENTALE TYPE AFRICAÏN	HZ Dassa, HZ Savalou, HZ Savè
2.5	SQUELETTES DE BASSIN AVEC TÊTE FŒTALE	HZ Dassa, HZ Savalou, HZ Savè
2.6	MANNEQUIN POUR EXAMEN OBSTÉTRICAL	HZ Dassa, HZ Savalou, HZ Savè

Postes	Désignations	Sites d'installation/ livraison
2.7	SIMULATEUR POUR LA MISE EN PLACE D'UN STERILET	HZ Dassa, HZ Savalou, HZ Savè
2.8	MODÈLE DE BRAS POUR INSERTION DES IMPLANTS CONTRACEPTIFS	HZ Dassa, HZ Savalou, HZ Savè

Lot 3 : Consommables

Postes	Désignations	Sites d'installation/ livraison
3.1	SONDE D'INTUBATION N° 7	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
3.2	SONDE D'ASPIRATION BRONCHIQUE CH 12	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
3.4	SONDE D'ASPIRATION BUCCALE CH 18,	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
3.4	SERINGUE DE 10CC	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
3.5	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 25 (BOÎTE DE 25),	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
3.6	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 23 (BOÎTE DE 25)	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa

Lot 4 : Equipements de laboratoires

Postes	Désignation	Sites d'installation/ livraison
4.1	HEMOGLOBINOMETRE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
4.2	LECTEUR DE GLYCEMIE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
4.3	BILIRUBINOMETRE TRANSCUTANE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa Sauf celui du CHUD Borgou à déposer au CHUD à Parakou
4.4	CHAÎNE ELISA (INCUBATEUR, LAVEUR, LECTEUR)	CS OUESSE HZ Dassa
4.5	AUTOMATE D'HEMATOLOGIE	CS Ouèssè à Ouèssè centre CS Bantè à Bantè centre HZ Dassa
4.5	AUTOMATE D'ELECTROPHORESE DES PROTEINES	HZ Dassa
4.6	AUTOMATE DE BIOCHIMIE CLINIQUE	HZ Dassa
4.7	BANQUE DE SANG	HZ Dassa

Lot 5 : Equipements d'imagerie médicale et de monitoring

Postes	Désignation	Sites d'installation/ livraison
5.1	ECHOGRAPHE COULEUR 4D	CS Bantè CS Ouèssè
5.2	APPAREIL DE RADIOGRAPHIE	HZ Savalou
5.3	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	HZ Dassa HZ Savalou CHUD Borgou à Parakou
5.4	POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE	CHUD Borgou à Parakou

Lot 6 : Equipements de soins des nouveaux nés

Postes	Désignations	Sites d'installation/ livraison
6.1	BALLON ET MASQUE DE VENTILATION NNE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
6.2	CONCENTRATEUR D'OXYGENE	HZ Dassa HZ Savè HZ Savalou CHUD Borgou à Parakou
6.3	PESE BEBE ELECTRONIQUE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
6.4	TABLE CHAUFFANTE	CS Ouèssè CS Djègbé arrondissement dans la commune de Ouèssè HZ Savalou HZ Dassa
6.5	RESPIRATEUR CPAP	CHUD Borgou à Parakou
6.6	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE INTENSIVE	CHUD Borgou à Parakou
6.7	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE CONVENTIONNELLE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa Sauf celui du CHUD Borgou à déposer au CHUD à Parakou
6.8	APPAREIL A TENSION ELECTRONIQUE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
6.9	DEBIMETRE DE POINTE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa
6.10	OXYMETRE DE POULS	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa Sauf les 2 du CHUD Borgou à déposer au CHUD à Parakou
6.11	PESE PERSONNE MECANIQUE	DDS Collines à Ayédèro sis en face de la SBEE Dassa

Lot 7 : Equipement pour traitement des lésions précancéreuses du col

Postes	Désignations	Sites d'installation/ livraison
7.1	COLPOSCOPE	HZ Dassa HZ Savalou
7.2	KIT D'APPAREIL DE THERMO-COAGULATION	HZ Dassa HZ Savalou
7.3	APPAREIL DE THERMO COAGULATION	CHD Zou à Abomey
7.4	GÉNÉRATEUR D'ÉLECTROCOAGULATION	CHD Zou à Abomey
7.5	ASPIRATEUR DE FUMÉE	CHD Zou à Abomey
7.6	ANSE DIATHERMIQUE	CHD Zou à Abomey
7.7	ELECTRODE POUR LA COAGULATION	CHD Zou à Abomey
7.8	VIDÉO COLPOSCOPE NUMÉRIQUE	CHD Zou à Abomey

Garantie- Pièces à fournir

Tous les équipements sont garantis. Au cours de la période de garantie, le fournisseur a l'obligation de mettre à disposition de l'administration ses services techniques après une demande par, un mail, un message téléphonique ou une correspondance écrite. **La réponse à l'intervention ne doit excéder 72 heures après réception de la demande.** La maintenance de l'équipement, les pièces de rechange et le coût de la main d'œuvre sont à la charge du fournisseur au cours de cette période de garantie dans le cas où la panne ou l'incident résulte d'un usage normal de l'équipement. Sont exclus de cette exigence contractuelle, les chutes d'équipements ou les surtensions dûment prouvées ou tout autre incident ou accident ne relevant pas de l'usage normal de l'équipement

L'immobilisation des équipements en panne pendant une durée de plus de 15 jours entraîne leur remplacement par le fournisseur. Pour cela, le soumissionnaire doit prouver l'existence d'un service après-vente disponible au Bénin ou par le biais d'un ou plusieurs de ses sous-traitants au Bénin nominativement indiqués dans son offre.

Les soumissionnaires devront produire dans les offres les pièces suivantes :

- Le Programme de livraison des équipements ;
- Les pièces démontrant que le matériel proposé est conforme aux prescriptions techniques à savoir : catalogue, photo, dessin, marquage et certifications à défaut il devra le produire à la demande du pouvoir adjudicateur dans un délai de 72 heures ;
- Engagement signé du soumissionnaire pour la disponibilité des pièces de rechange et des consommables pour 5 ans au moins ;
- Les preuves de la disponibilité du service après-vente au Bénin

Formation et recyclage

Les formations des utilisateurs des équipements, objets du présent marché sont à la charge du soumissionnaire. Le fournisseur prévoit une formation sur site ou sur le lieu de livraison selon les équipements. La durée de la formation doit être adaptée à l'équipement et doit permettre à l'utilisateur d'avoir une prise en main complète pour utiliser de manière professionnelle et durable l'équipement.

Des formations complémentaires pourront être reprises en cas de besoin par le fournisseur et sur demande des bénéficiaires ou du pouvoir adjudicateur. **Ces formations complémentaires sont entièrement à la charge du pouvoir adjudicateur ou du bénéficiaire.**

Les formations seront sanctionnées par un/des procès-verbal (aux) signé(s) conjointement par l'administration de la structure et le fournisseur ou son représentant.

La formation sera axée sur l'utilisation des équipements, les actions de maintenance préventive, la gestion des pannes récurrentes et les réparations à effectuer.

Installation et Maintenance

L'installation et la maintenance de l'équipement devront être assurées par une équipe d'ingénieurs ou techniciens qualifiés et disponibles. A cet effet, le fournisseur donne la liste des ingénieurs ou techniciens disponibles au sein de sa structure et habilités à intervenir sur l'équipement.

Tous les équipements seront livrés avec les accessoires nécessaires à leur mise en service (à charge du fournisseur), les manuels d'utilisation en français ainsi que les manuels techniques et de maintenance le cas échéant.

Pour l'item 2 du lot 5 (appareil de radiographie), une visite de site à l'hôpital de zone de Savalou sera organisée à l'intention des soumissionnaires. La visite de site devra permettre aux soumissionnaires d'apprécier tous les coûts nécessaires au déplacement de l'ancien équipement et à l'installation du nouvel équipement. **Cette visite de site n'est pas obligatoire.**

7 Formulaires

7.1 Fiche d'identification

7.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ²			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ MM AAAA			
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ³ AUTRE ⁴			
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁵			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION ⁶	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON		NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS	
DATE		SIGNATURE	

² Comme indiqué sur le document officiel.

³ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

⁴ A défaut des autres documents d'identités : titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁵ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁶ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

7.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁷				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁸	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁹				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE		
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁷ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁸ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁹ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

7.1.3 Entité de droit public¹⁰

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹¹			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹²			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

7.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

¹⁰ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE : entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹¹ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹² Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

7.2 Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **CSC 2204BEN-10043**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du **CSC 2204BEN-10043**, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA et en hors douane.

Pourcentage TVA :%.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Nom, Prénom, fonction et signature

Fait à le

Inventaire (offre financière) : Lot 1 : instrumentation, équipements d'accouchement

Postes	Désignation	Quantités minimales	Unités	Prix unitaire HD-HTVA (A)	Mise en service HTVA (B)	Formation HTVA (C)	Maintenance (D)	Prix unitaire Total HD HTVA (A+B+C+D)	Montant HD - HTVA
1.1	BOITE D'ACCOUCHEMENT	60	Unité						
1.2	BOITE D'AMUI + 2 SERINGUES	15	Unité						
1.3	BOITE DE CESARIENNE	5	Unité						
1.4	BOITE DE DIU	10	Unité						
1.5	DOPPLER FËTAL DE POCHE ULTRASON	30	Unité						
1.6	LAMPE OPERATOIRE	1	Unité						
1.7	TABLE D'ACCOUCHEMENT	30	Unité						
1.8	VENTOUSE OBSTETRICALE ELECTRIQUE	2	Unité						
1.9	VENTOUSE OBSTETRICALE MECANIQUE	15	Unité						
1.10	ASPIRATEUR ELECTRIQUE DE MUCOSITE	16	Unité						
1.11	ASPIRATEUR MECANIQUE DE MUCOSITÉS	30	Unité						
1.12	BOÎTE DE LARYNGOSCOPIE AVEC LAMES MÉTALLIQUES MAC 4 ET 3	3	Unité						
Total HD-HTVA									
Droit de Douane									
TVA									
Montant TTC									

Montant en lettres

Date

Nom prénom

Fonction et signature

Inventaire (offre financière) : Lot 2 : Mannequins et appareils de simulation

Postes	Désignations	Qté minimales	Unités	Prix unitaire HD-HTVA (A)	Mise en service HTVA (B)	Formation HTVA (C)	Maintenance (D)	Prix unitaire Total HD HTVA (A+B+C+D)	Montant HD - HTVA
2.1	MANNEQUIN ADULTE DE RÉANIMATION BASIQUE AVEC ÉLECTRONIQUE TYPE AFRICAÏN	3	Unité						
2.2	MANNEQUIN POUR LA SIMULATION DE L'ACCOUCHEMENT BASIQUE TYPE AFRICAÏN	3	Unité						
2.3	MANNEQUIN DE RÉANIMATION DU NOUVEAU-NÉ	3	Unité						
2.4	MANNEQUIN OBSTÉTRICAL POUR MANŒUVRE INSTRUMENTALE TYPE AFRICAÏN	3	Unité						
2.5	SQUELETTES DE BASSIN AVEC TÊTE FÉTALE	3	Unité						
2.6	MANNEQUIN POUR EXAMEN OBSTÉTRICAL	3	Unité						
2.7	SIMULATEUR POUR LA MISE EN PLACE D'UN STYLET	3	Unité						
2.8	MODÈLE DE BRAS POUR INSERTION DES IMPLANTS CONTRACEPTIFS	3	Unité						
Total HD-HTVA									
Droit de Douane									
TVA									
Montant TTC									

Montant en lettres

Date

Nom prénom

Fonction et signature

Inventaire (offre financière) : Lot 3 : Consommables et petits équipements

Postes	Désignation	Quantités minimales	Unités	Prix unitaire HD-HTVA (A)	Mise en service HTVA (B)	Formation HTVA (C)	Maintenance (D)	Prix unitaire Total HD HTVA (A+B+C+D)	Montant HD - HTVA
3.1	SONDE D'INTUBATION N° 7	30	Unité						
3.2	SONDE D'ASPIRATION BRONCHIQUE CH 12	30	Unité						
3.3	SONDE D'ASPIRATION BUCCALE CH 18,	30	Unité						
3.4	SERINGUE DE 10CC	300	Unité						
3.5	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 25 (BOÎTE DE 25),	60	Boîte de 25 unités						
3.6	AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 23 (BOÎTE DE 25)	60	Boîte de 25 unités						
3.7	APPAREIL A TENSION ELECTRONIQUE	60	Unité						
3.8	DEBIMETRE DE POINTE	12	Unité						
3.9	OXYMETRE DE POULS	13	Unité						
3.10	PESE PERSONNE MECANIQUE	30	Unité						
Total HD-HTVA									
Droit de Douane									
TVA									
Montant TTC									

Montant en lettres

Date

Nom prénom

Fonction et signature

Inventaire (offre financière) : Lot 4 : Equipements de laboratoires

Postes	Désignation	Quantités minimales	Unités	Prix unitaire HD-HTVA (A)	Mise en service HTVA (B)	Formation HTVA (C)	Maintenance (D)	Prix unitaire Total HD HTVA (A+B+C+D)	Montant HD - HTVA
4.1	HEMOGLOBINOMETRE	30	Unité						
4.2	LECTEUR DE GLYCEMIE	60	Unité						
4.3	BILIRUBINOMETRE TRANSCUTANE	10	Unité						
4.4	CHAINE ELISA (INCUBATEUR, LAVEUR, LECTEUR)	2	Unité						
4.5	AUTOMATE D'HEMATOLOGIE	3	Unité						
4.6	AUTOMATE D'ELECTROPHORESE DES PROTEINES	1	Unité						
4.7	AUTOMATE DE BIOCHIMIE CLINIQUE	1	Unité						
4.8	BANQUE DE SANG	1	Unité						
Total HD-HTVA									
Droit de Douane									
TVA									
Montant TTC									

Montant en lettres

Date

Nom prénom

Fonction et signature

Inventaire (offre financière) : Lot 5 : Equipements d'imagerie médicale et de monitoring

Postes	Désignations	Quantités minimales	Unités	Prix unitaire HD-HTVA	Mise en service HTVA (B)	Formation HTVA (C)	Maintenance (D)	Prix unitaire Total HD HTVA (A+B+C+D)	Montant HD - HTVA
5.1	ECHOGRAPHE	2	Unité						
5.2	APPAREIL DE RADIOGRAPHIE	1	Unité						
5.3	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	4	Unité						
5.4	POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE	2	Unité						
Total HD-HTVA									
Droit de Douane									
TVA									
Montant TTC									

Montant en lettres

Date

Nom prénom

Fonction et signature

Inventaire (offre financière) : Lot 6 : Equipements de soins des nouveaux nés

Postes	Désignations	Quantités minimales	Unité	Prix unitaire HD-HTVA (A)	Mise en service HTVA (B)	Formation HTVA (C)	Maintenance (D)	Prix unitaire Total HD HTVA (A+B+C+D)	Montant HD - HTVA
6.1	BALLON ET MASQUE DE VENTILATION NNE	30	Unité						
6.2	CONCENTRATEUR D'OXYGENE	7	Unité						
6.3	PESE BEBE ELECTRONIQUE	30	Unité						
6.4	TABLE CHAUFFANTE	4	Unité						
6.5	RESPIRATEUR CPAP	1	Unité						
6.7	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE INTENSIVE	1	Unité						
6.8	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE CONVENTIONNELLE	10	Unité						
Total HD-HTVA									
Droit de Douane									
TVA									
Montant TTC									

Montant en lettres

Date

Nom prénom

Fonction et signature

Inventaire (offre financière) : Lot 7 : Equipement pour traitement des lésions précancéreuses du col

Postes	Désignations	Quantités minimales	Unité	Prix unitaire HD-HTVA (A)	Mise en service HTVA (B)	Formation HTVA (C)	Maintenance (D)	Prix unitaire Total HD HTVA (A+B+C+D)	Montant HD - HTVA
7.1	COLPOSCOPE	2	Unité						
7.2	KIT D'APPAREIL DE THERMO-COAGULATION	2	Unité						
7.3	APPAREIL DE THERMO COAGULATION	2	Unité						
7.4	GÉNÉRATEUR D'ÉLECTROCOAGULATION	1	Unité						
7.5	ASPIRATEUR DE FUMÉE	1	Unité						
7.6	ANSE DIATHERMIQUE	50	Unité						
7.7	ELECTRODE POUR LA COAGULATION	20	Unité						
7.8	VIDÉO COLPOSCOPE NUMÉRIQUE	1	Unité						
Total HD-HTVA									
Droit de Douane									
TVA									
Montant TTC									

Montant en lettres

Date

Nom prénom

Fonction et signature

7.3 Spécifications techniques des fournitures proposées

Lot 1 : instrumentation, équipements d'accouchement

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
BOITE D'ACCOUCHEMENT	Applications : permettre de réaliser les accouchements Spécifications techniques minimales Boîte en acier inoxydable autoclavable Dimensions : suffisantes pour contenir tous les instruments Tous les éléments de la boîte sont en acier inoxydable Composition minimale - 01 Pince de Péan 180 mm ±20mm - 01 Paire de ciseaux Mousse Courbe 200 mm ±20mm - 01 Sonde vésicale Femme Métal - 02 Pinces de Kocher Droites à griffes 180 mm ±20mm - 01 Aiguille de Reverdin Courbe Moyenne - 01 Clamp Ombilical de Bar Inox 85 mm ±20mm - 01 Perce membrane 200 mm ±20mm - 01 Insufflateur de Ribemond sans Poire 90 mm ±20mm - 01 Paire de ciseaux ombilicaux 105 mm ±20mm - 01 Pince coupe clamp ombilical de Bar 180 mm ±20mm - 01 Stéthoscope de Pinard - 01 Paire de ciseaux de Vézien courbes 170 mm ±20mm - 01 Paire de ciseaux Dauphin droits - 01 Paire de ciseaux de détroncation de Dubois - 01 Pince à dissection à griffes - 01 Pince à dissection sans griffe	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
BOITE D'AMIU + SERINGUES	Applications : Boite pour instruments d'Aspiration Manuelle Intra utérine Spécifications techniques minimales Boîte en acier inoxydable autoclavable Dimensions : suffisantes pour contenir tous les instruments Tous les éléments de la boîte sont en acier inoxydable Composition minimale - Pince à Pansements, Longuette, droite, 24 cm - 1 Pince Pozzi, droite, 24 cm - 1 Valve Doyen vaginale, 90 mm x 45 mm - 1 Hystéromètre Valleix, avec curseur, 33 cm - 1 Spéculum Vaginal Collin, 35 mm ±5mm, long	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	110 mm±5mm - 1 Spéculum Vaginal de Cusco, pliant, 35 mm±5mm, long 90mm±5mm - 2 Seringues aspiration AMIU - Double Valve - 2 Seringues aspiration AMIU - Simple Valve - 1 Canule IPAS Karman 4 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 5 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 6 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 7 mm, stérilisable avec adaptateur - 2 Canule IPAS Karman 8 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 9 mm, stérilisable avec adaptateur - 2 Canule IPAS Karman 10 mm, stérilisable avec adaptateur - 1 Canule IPAS Karman 12 mm, stérilisable avec adaptateur	
BOITE DE CESARIENNE	Application : Utilisées au bloc opératoire pour les accouchements par césarienne Spécifications techniques minimales Boîte en acier inoxydable autoclavable Dimensions : suffisantes pour contenir tous les instruments Tous les éléments de la boîte sont en acier inoxydable Composition minimale - 1 Manche de bistouri N°4 - 1 Paire de ciseaux Mayo droit 160 mm ±20 mm - 1 Paire de ciseaux Mayo courbe 180 mm ±20 mm - 1 Pince dissection A/G 150 mm ±20 mm - 1 Pince dissection S/G 150 mm ±20 mm - 6 Pincettes Kelly droites S/G 140 mm ±20 mm - 6 Pincettes Kelly courbes S/G 140 mm ±20 mm - 4 Pincettes de Backhaus 135 mm ±20 mm - 1 pince à pansement droite 240 mm ±20 mm - 2 Pince porte-aiguille Mayo Hegar 180 mm ±20 mm - 1 Paire d'Ecarteur de Faraboeuf 150 mm ±20 mm - 2 Valves de Kelly 230 mm ±20 mm - 2 valves vaginales de Doyen 90 mm ±20 mm - 1 pince dissection S/G 200 mm ±20 mm - 1 pince dissection A/G 250 mm ±20 mm - 2 pincettes en cœur, 160 mm ±20 mm	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
BOITE DE DIU	Spécifications techniques minimales Boîte en acier inoxydable autoclavable Dimensions : suffisantes pour contenir tous les instruments Tous les éléments de la boîte sont en acier inoxydable	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	<u>Composition minimale</u> - 2 cupules inox diamètre 80 mm ± 5mm - 1 Pince ROCHESTER -PEAN courbe 22 cm S/G ± 5mm - 1 Pince POZZI 24 cm ± 5mm - 1 Pince à pansement droite 24 cm ± 5mm - 1 Pince FOERSTER droite 24 cm ± 5mm - 1 Curette de NOVACK - 1 Pince de CICERON 28 cm ± 5mm pour poser le stérilet - 4 Pinces de Kelly - 1 Paire de ciseaux de SIMS mousse courbe 20 cm ± 5mm - 1 Hystéromètre de VALLEIX à curseur 33 cm ± 5mm - 2 Spéculums de CUSCO - 1 Porte-coton 30 cm ± 5mm - 1 Pince de TERRUM à ôter le stérilet 27cm ± 5mm - 1 Porte pince à servir - 1 Pince Alligator - 1 Sonde urinaire métallique	
DOPPLER FŒTAL DE POCHE ULTRASON	<u>Application</u> : Dispositif pour mesurer les battements du cœur du fœtus et ses mouvements <u>dès la 12^{ème} semaine</u> de grossesse ou meilleur Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes ou FDA ou autres certifications équivalentes Doppler fœtal de poche composé d'une sonde et d'un écran Fréquence des ultrasons : comprise entre 2 à 3 MHz Précision maximale : ± 3 bp/mn <u>A livrer avec</u> : - 1 flacon de gel de 500cc - Piles ou chargeur de batterie - Tous les accessoires au bon fonctionnement de l'équipement - Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
LAMPE OPERATOIRE	<u>Application</u> : pour les interventions au bloc opératoire Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Fonction</u> : Eclairage opératoire mobile <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Lampe pour éclairage opératoire mobile sur roulettes antistatiques pivotantes dont 2 avec freins ayant une colonne fixe et un bras pivotant - Socle assurant une stabilité de la lampe - Eclairage : réglable de 70 000-140.000 (+/- 30%) lux à 1 m - Indice de rendu des couleurs ≥ 90 - Lampe LED - Présence d'un boîtier de commande - Poignée amovible stérilisable - Alimentation électrique : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz <u>L'équipement sera livré avec</u> : - 02 jeux ampoules LED de rechange - 03 jeux de tous les fusibles	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel de service avec schémas d'installation et de maintenance - Tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
TABLE D'ACCOUCHEMENT	<u>Application</u> : pour l'accouchement Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Structure solide en acier inoxydable - Rembourrage : haute densité - Matériaux de couverture : similicuir lavable et ignifuge - Dossier : réglable - Support de jambes (étrier) : réglables - Capacité supportable : 150 kg au moins Livré avec : - 1 bassin en acier inox. - 2 poignées de traction - Marche pied en acier inoxydable à deux niveaux - Tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
VENTOUSE OBSTETRICAL E ELECTRIQUE	Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Ventouse obstétricale électrique sur roulettes ou installée sur chariot composée d'un générateur de vide - Commande par interrupteur et par pédale - Dépression : 700 mbar environ - Vacuomètre 0 à 1000 millibars (+/- 20%) - Débit minimal : 20 l/mn - 1 ou 2 flacons récepteurs de 0,5 litre minimum - Alimentation 220V (+/- 20); 50/60Hz avec adaptateur DC - Tuyau d'aspiration en silicone Chaque équipement sera livré avec : - 02 X 03 cupules de différentes tailles (30, 40 et 50 mm) - 01 poignée - 01 flacon réserve - 02 joints d'étanchéité de rechange - 5 filtres anti bactériens de réserve - 2 fusibles de réserves - 01 manuel d'utilisation et d'entretien en français Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
VENTOUSE OBSTETRICAL E MECANIQUE	Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Ventouse obstétricale mécanique comprenant : - 1 ventouse complète diam. 40 mm - 1 ventouse complète diam. 50 mm - 1 ventouse complète diam. 60 mm - 1 support flacon - 1 flacon d'aspiration - 1 pompe manuelle pour dépression - 1 bouchon avec manomètre - 1 jeu de tuyaux caoutchouc - Système autoclavable Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
ASPIRATEUR ELECTRIQUE DE MUCOSITE	<u>Applications</u> : permettre l'aspiration nasale et trachéale des mucosités chez les enfants et les adultes Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : Aspirateur électrique de mucosités comprenant : - 1 bocal de 1 litre - Filtre anti- bactérien : - Dépression 0-400mmHg au moins - Débit 40 litres/min au moins - Alimentation électrique 220V (+/- 20) ; 50/60Hz Chaque équipement est livré avec : - 01 tuyau de raccordement en silicone - 05 filtres antibactériens - 01 Chariot support mobile à un niveau - Manuel et d'entretien en français Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
ASPIRATEUR MECANIQUE DE MUCOSITÉS	Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques</u> : - Bouteille autoclavable de capacité 0,5 à 0,8 litres avec filtres anti- bactériens - Muni d'une pompe d'aspiration à pédale ou à piston et d'un manomètre de contrôle : - Dépression : 0-450 mmHg au moins - Débit minimal : 10 l/mn au moins - Muni de filtre bactériologique et de tuyau et sonde d'aspiration Chaque appareil sera livré avec : - 05 filtres antibactériens - 02 plateaux de transport avec poignée - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel de maintenance Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
BOÎTE DE LARYNGOSCOPIE AVEC LAMES MÉTALLIQUES MAC 4 ET 3	Laryngoscope portatif utilisé dans le cadre d'une intubation trachéale permettant d'observer la glotte du patient. <u>Spécifications techniques</u> : Laryngoscope à fibre optique Manche pour entretien et désinfection facile Lames en acier inox Model standard compatibles avec les lames à usage unique de toute taille <u>Laryngoscope livré avec</u> : - 1 Ouvre-Bouche De Doyen - Adulte - 1 Ouvre-Bouche De Doyen - Enfant - 1 Pince de Magil pour adulte - 1 Pince de Magil pour nourrisson - 1 Pince de Magil pour enfant - 1 lame en acier inoxydable de Millet - 1 lame en acier inoxydable n° 1 - 1 lame en acier inoxydable n° 2	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- 1 lame en acier inoxydable n° 3 - 01 coffre vide calage mousse pour manche et spatules - Piles rechargeables ou remplaçable - Manuel technique et d'utilisation en français	

Lot 2 : Mannequins et appareils de simulation

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
MANNEQUIN ADULTE DE RÉANIMATION BASIQUE AVEC ÉLECTRONIQUE TYPE AFRICAIN	Mannequin de taille adulte permettant l'entraînement aux principales techniques de soins hospitaliers et de réanimation cardio-pulmonaire et notamment : - Hygiène bucco-dentaire - Injection intramusculaire (bras et fesse), intraveineuse et sous-cutanée - Soins de stomie (colostomie, iléostomie et stomie supra-pubienne, chacune reliée à un réservoir interne) - Lavage et gavage nasogastrique - Cathétérisme pour patient masculin et féminin - Lavement - Douche vaginale et frottis - Palpation de la prostate - Palpation de la poitrine - Poitrine interchangeable - Moignon d'amputation - Escarres - Ouverture et fermeture des yeux - Dilatation de la pupille - Réanimation cardio-pulmonaire régulière par contre-pulsion - Réanimation bouche à bouche - Pouls carotidien palpable - Moniteur de réanimation cardio-pulmonaire : affichage du rythme et de la profondeur de compression et de ventilation Livré avec : - Dix voies respiratoires à usage unique, - Un collier cervical - Un sac de transport -	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
MANNEQUIN POUR LA SIMULATION DE L'ACCOUCHEMENT BASIQUE TYPE AFRICAIN	Mannequin pour l'accouchement en mode réaliste pour des entraînements avant, pendant et après accouchement à l'aide des scénarii. Spécifications générales - Bassin féminin de taille adulte - Peau lisse - Peau foncée - Articulations de la hanche - Repères osseux - Rectum pour le lavement et l'administration des suppositoires Travail et accouchement - Examen vaginal	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- Examen du col de l'utérus pour évaluer la dilatation - Examen de l'abdomen de la femme enceinte - Accouchements avec dystocie de l'épaule - Rétraction visible de la tête fœtale - Pression sus-pubienne - Accouchements céphaliques - Ventouse aspiration - Accouchement par forceps - Accouchement par le siège Cordon et Placenta - Examen du Cordon ombilical avec possibilité de pratiquer les complications - Délivrance du placenta - Moignons ombilicaux Kit comprenant : - Torse d'entraînement à l'accouchement - Abdomen de femme enceinte - Nouveau-né à terme - Placenta - 2 Cordon ombilicaux - 2 Moignons ombilicaux - 2 Cols utérins - 2 Voies génitales	
MANNEQUIN DE RÉANIMATION DU NOUVEAU-NÉ	Simulateur de nouveau-né pour l'apprentissage de la prise en charge des pathologies de voies respiratoires et la réanimation néonatale. - Nourrisson corps entier - Simulateur interactif de gestion de la détresse respiratoire et des outils de débriefing - Tablette de contrôle pour la mesure de la qualité de la RCP - Connectivité sans fil intégrée - Voies respiratoires avec langue, cordes vocales, trachée et œsophage - Intubation orale et nasale - Aspiration orale et nasale - Cyanose - Mesures de la qualité de la RCP en temps réel avec élaboration des rapports de performance - o Fréquence de compression - o Fréquence de ventilation - o Ventilation excessive - o Temps de non débit - o Cycles de RCP - Repères anatomiques - Expansion pulmonaire bilatérale - Cathétérisme ombilicale - Tête articulée, bras, jambes -	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
MANNEQUIN OBSTÉTRICAL POUR MANŒUVRE INSTRUMENTALE TYPE AFRICAINE	Simulateur permettant la pratique et l'exercice des techniques gynécologiques comme : - Examen vaginal au spéculum - Examen pelvien bi-manuel - Sondage de l'utérus - Evaluation des cols de l'utérus normaux et pathologiques et de l'utérus chez la femme enceinte - Mise en place et le retrait d'un diaphragme - Laparoscopie et mini-laparotomie A livrer avec : - Un utérus normal en antéversion	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- Un utérus en rétroversion - Un utérus à la 10^{ème} semaine de la grossesse - Un utérus après l'accouchement - Cinq cols de l'utérus sains - Quatre cols de l'utérus présentant des altérations pathologiques différentes - 10 trompes de Fallope - Talc 500mg - Gel lubrifiant - Sac de transport	
SQUELETTES DE BASSIN AVEC TÊTE FŒTALE	Modèle de simulation démontrant la progression de la tête du fœtus dans le bassin féminin pendant l'accouchement. Composé de : - Articulations de la hanche, - Sacrum - Coccyx mobile - 2 vertèbres lombaires au moins - Symphyse articulée. Monté sur support.	
MANNEQUIN POUR EXAMEN OBSTÉTRICAL	Modèle permettant de simuler les examens prénataux de grossesse de 39-40 SA. Apprentissage des procédures suivantes : - Palpation - Auscultation - Mesures Caractéristiques : - Diverses positions et orientations du fœtus par rotation de l'unité fœtale - Palpation : Manœuvres de Léopold / Evaluation de la disproportion céphalo-pelvienne - Enregistrement des sons du cœur du fœtus - Éditions les sons réels du cœur du fœtus - Auscultation, au moins 3 variations sonores : - o Bruits au stéthoscope, - o Bruits cardiaques fœtaux, - o Bruits Doppler, - Mensurations : hauteur utérine, Composition du kit : - Simulateur de grossesse : 39-40 SA - 1 flacon de talc - Adaptateur secteur - Télécommande - Manuel d'utilisation -	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
SIMULATEUR POUR LA MISE EN PLACE D'UN STÉRILET	Modèle de pose de stérilet avec anatomie détaillée d'un utérus en coupe avec ovaires et fimbria. Fenêtre en plastique transparent pour le contrôle de l'introduction et la mise en placement du stérilet Fournir avec : - Manuel technique et - Deux stérilets -	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
MODÈLE DE BRAS POUR INSERTION DES IMPLANTS CONTRACEPTIFS	Simulateur compact conçu pour aider les participants à s'entraîner à l'insertion et au retrait d'implants. Manipulation simple et réaliste. Composition du kit : - Un bras gauche sur une base de 5 inserts tubulaires ; - 1 peau de remplacement en latex	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Lot 3 : Consommables

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
SONDE D'INTUBATION N° 7	Sonde stérile en PVC transparent, souple, flexible thermosensible permettant la connexion à tout système de ventilation. Comprenant : - 1 Ballonnet - 1 Ballonnet témoin. - Connecteur standard - 1 Extrémité arrondie de la sonde. - 1 Emballage individuel stérile Utilisable pour les intubations par voies orale et nasale.	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
SONDE D'ASPIRATION BRONCHIQUE CH 12	Sonde d'aspiration bronchique - En PVC Semi souple et atraumatique. - Orifice terminale et œil latéral. - Usage unique - Emballage individuel stérile	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
SONDE D'ASPIRATION BUCCALE CH 18,	Sonde d'aspiration et de désobstruction des voies aériennes supérieures - En PVC Semi souple et atraumatique. - Orifice terminale et œil latéral. - Usage unique - Emballage individuel stérile	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
SERINGUE DE 10CC	Seringue manuelle jetable en polypropylène - Version transparente, - Contenance : 10cc - Aiguilles, capuchons et bouchons	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 25 (BOÎTE DE 25),	Aiguille spinale à ponction lombaire - Acier médical CH 25 (boîte de 25),	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
AIGUILLE DE PONCTION LOMBAIRE CH 23 (BOÎTE DE 25)	Aiguille spinale à ponction lombaire - Acier médical CH 23 (boîte de 25)	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Lot 4 : Equipements de laboratoires

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
HEMOGLOBINOMETRE	<u>Application :</u> Appareil portable conçu pour la lecture rapide et directe et exacte de la concentration d'hémoglobine.	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	Certification : CE ou FNDA ou Certification équivalente <u>Spécifications techniques minimales :</u> - Appareil compact transportable - Échantillons : Sang capillaire, veineux ou artériel - Volume d'échantillon maximal : 20 µL - Plage de mesure : 0 à 25 g/dl (+/-10%) - Mémoire : 20 tests au moins - Fonctionnement sur batterie ou piles <u>Chaque appareil sera livré avec :</u> - 01 housse de protection - Les réactifs complets de démarrage pour 100 tests (réactifs et accessoires y compris) - Manuel d'utilisation en français Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
LECTEUR DE GLYCEMIE	<u>Application :</u> Appareil portatif permettant la lecture de la glycémie capillaire Certification CE de préférence <u>Spécifications techniques :</u> - Mesure de la glycémie : à partir du sang total, capillaire - Volume d'échantillon maximal : 10 µL - Plage de résultats couverte : 10 à 600 mg/dl - Durée maximale de lecture : 10 – 20 secondes - Alimentation : Batterie rechargeable ou pile avec durée de vie de 500 tests au moins - Ecran d'affichage : LCD - Mémoire : 300 test minimum <u>Chaque équipement est livré avec :</u> - Un kit complet pour 100 tests avec recalibrage - Une housse de protection - 1 manuel d'utilisation Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
BILIRUBINOMETRE TRANSCUTANEE	<u>Application :</u> appareil permettant de détecter l'ictère transcutané par contact non invasif pour tous les types de peau <u>Spécifications techniques minimales :</u> - Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes - Indication : Affichage numérique ; - Plage de mesure : 0-20 mg/dl au moins - Source lumineuse : LED ou Xénon - Alimentation : batterie rechargeable - Autonomie de la batterie après recharge à 100% : 30 à 50 tests au moins - Entrée : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz ; <u>Chaque équipement est livré avec :</u> - un lot de kit de recalibrage si nécessaire - le kit de chargement de la batterie - Manuel d'utilisation en français - Manuel technique Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
CHAINE ELISA (INCUBATEUR	<u>Applications :</u> Pour les dosages d'immunologie, d'hormonologie, virologie, sérologie	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
, LAVEUR, LECTEUR)	Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Chaine Elisa composée de : - Un incubateur de microplaque Elisa - Laveur de microplaques Elisa - Lecteur de microplaque Elisa - Imprimante • Un incubateur de microplaque Elisa - Capacité de chargement 1- 4 microplaques de 96 puits - Compatible avec tous types de microplaque - Affichage numérique des données • Laveur de microplaques Elisa - Laveur de microplaque compact et programmable - Compatible avec tous les formats de microplaque (fond plat ou fond rond). - Têtes de distribution et d'aspiration ajustables - Laveur équipé de : ○ Une bouteille de 2 litres au moins pour les solutions de lavage ○ Une bouteille de 2 litres au moins pour la solution de rinçage ○ Une bouteille de 2 litres au moins pour la réception des déchets, ○ Une pompe à vide intégrée ○ Un peigne de lavage à 8 voies ○ Un Ecran rétro éclairé • Un Lecteur de microplaque Elisa - Source lumineuse : LED - Système optique : Au moins 8 canaux de lecteur + 1 canal de référence - Gamme de longueur d'ondes : 0- 4.000 - Intervalle de longueur d'onde : 400 – 700 nm au moins - Au moins 5 filtres de sélection de la longueur d'onde : 405, 450, 492, 550 et 620 nm - Résolution : 0.0001DO ou meilleure - Système d'exploitation : Windows 7 ou supérieur - Logiciel d'exploitation des données : - Logiciel de pilotage et d'interprétation, - Pilotage par un PC - Tests microplaques - Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz <u>Livré avec :</u> - Un PC, compatible - Les protocoles, - le logiciel de mise à jour - le manuel d'utilisation en français - le manuel technique - Un kit de réactif pour HBS, HCV et HIV Elisa de 100 tests chacun au moins - Une imprimante compatible	

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
AUTOMATE D'HEMATOLOGIE	Applications : Pour les examens hématologiques Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Automate de NFS complète entièrement automatisé avec un échantillonneur à 5 populations • Nombre de paramètres : 28 au moins • Technologie : - WBC : Cyrtométrie de flux - PLT : Comptage des plaquettes par impédance - HGB : Spectrophotométrie ou cyanide free • Débit : - Mode sang total : 50 échantillons/heure au moins - Volumes d'échantillon : Mode sang total maximum : 30 µL • Stockage de données - Échantillons stockés minimal : 80 000 entrées • Interface : - Ecran tactile couleur intégrée ou associée - Imprimante intégrée ou associée • Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz • <u>Livré avec</u> : - le manuel d'utilisation en français - le manuel technique - Un kit de réactif de 100 tests au moins - Réactif de maintenance/calibration pour deux mois au moins - - le logiciel de mise à jour si besoin - un onduleur online adapté - un régulateur de tension adapté Fournir le lien internet d'accès des prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
AUTOMATE D'ELECTROPHORESE DES PROTEINES	<u>Applications</u> : pour l'électrophorèse de l'hémoglobine Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Système automatisé pour la réalisation de l'électrophorèse par capillaire • Types de tests minimums - Electrophorèse des protéines sériques - Électrophorèse des Hémoglobines • Performances - Nombre d'échantillon : au moins 20 - Lecture des réactifs à code-barres - Identification des échantillons - Chargement continu des échantillons - Logiciel d'interprétation des résultats • Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz • <u>Livré avec</u> : - le manuel d'utilisation en français - le manuel technique - Un kit de réactif de 100 tests au moins - Kit de réactif de calibration (si nécessaire) - - le logiciel de mise à jour si besoin - un onduleur/régulateur online adapté	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	Fournir le lien internet d'accès des prospectus	
AUTOMATE DE BIOCHIMIE CLINIQUE	<u>Applications</u> : pour les examens de biochimie clinique Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes Débit : au moins 100 test/heures • Système réactif/échantillons : - Rotor combiné réactifs/échantillon - 30 positions de réactifs au moins - Identification des réactifs et programmation automatique des tests - Consommation réactive : 300 µl au plus par test - Dilutions programmables - Lecture de code-barres • Rotor de cuvettes - Rotor avec 45 cuvettes au moins - Cuvettes réutilisables associées à une station de lavage automatique avec longueur du chemin optique 5 mm au moins - Température de mesure : 37°C • Système optique - Lampe Quartz ou de qualité supérieure de 12V et de puissance maximale 30W - Longueur d'ondes : 8 filtres au moins préinstallés de 340, 405, 505, 546, 578, 620, 660, 700 (nm) • Modes analytiques : Mono, Bi-Réactifs au moins • Gamme linéaire • Absorbances : -0,1 à 3,0 (+/-20%) • Contrôle qualité : au moins 12 contrôles à définir • Système de pilotage - Ecran tactile - Système d'exploitation Windows - Sortie RS232 ou Ethernet (TCP/IP) - Imprimante intégrée ou adaptée. • Autres - Température supportable : jusqu'à 30 °C environ - Humidité : 15 – 85% (+/-20%) - Voltage : 220V (+/- 20) ; - Fréquence : 50/60 Hz • Livré avec : - le manuel d'utilisation en français - le manuel technique - Un kit de réactif de 100 tests au moins	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- Kit de réactif de calibrage si nécessaire - Kit de maintenance pour un an - tous les accessoires et composantes nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne - le logiciel de mise à jour si besoin - un onduleur online adapté Fournir les liens internet d'accès des prospectus	
BANQUE DE SANG	<u>Application</u> : pour la conservation des produits sanguins labiles Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Construction</u> - Structure intérieure et extérieure en tôle plastifiée blanche - Isolation en polyuréthane - Cuve avec angles arrondis facilement nettoyable - Porte vitrée avec retour automatique - Joint magnétique - Allumage automatique à l'ouverture de la porte - Froid ventilé - Port USB. - Fermeture à clé ou sécurisé - Eclairage interne - Témoin de fonctionnement avec affichage numérique de la température - Munie de roulettes pour faciliter le déplacement - Au moins 5 Tiroirs en acier INOX à hauteur réglables <u>Caractéristiques</u> - Dégivrage avec évaporation automatique de l'eau - Capacité : minimum 300litres - Homogénéité/précision : +/- 0,1°C environ - Résolution : maximum 0,2°C - Plage de température : comprise entre +2 et +15 °C - Alimentation 50/60Hz ; 220V (+/- 20) - Enregistreur de températures et des alarmes. - Alarmes visuelles et acoustiques - Fluide frigorigène écologique : R600a ou R290 <u>Livré avec</u> : - 01 joint de porte - 01 jeu de tous les voyants lumineux - 4 Jeux de fusibles de protection (si nécessaire) - 01 régulateur de tension adapté - Manuel d'utilisation et manuel d'entretien en Français Fournir les liens internet d'accès des prospectus Garantie : 02 ans	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Lot 5 : Equipements d'imagerie médicale et de monitoring

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
Echographe couleur 4D	Fonction : Appareil destiné à une pratique avancée en matière d'échographie obstétricale. Il permet principalement la réalisation des examens échographiques de Gynécologie Obstétrique mais aussi dans les domaines suivants : *Abdomen général *Vasculaire *Imagerie harmonique Caractéristiques techniques Echographe couleur à doppler couleur 4D 1- Modes conventionnels d'imagerie Mode B *Mode TM* Mode doppler pulsé/ continu et couleur 2- Sonde : *Sonde électronique matricielle : sonde ultrasonore 4D, linéaire, fréquences de 2,5 à 4MHz : 01 au moins *Sonde endovaginale : Sonde endocavitaire, fréquences de 4 à 8 MHz : 01 au moins *Sonde abdominale : sonde volumique, incurvée/convexe, fréquences de 3,5 à 6MHz : 01 au moins *Sonde linéaire : sonde linéaire, fréquences de 3 à 6MHz : 01 au moins *Mesure et calculs anatomiques *Touches pré programmables avec les mesures classiques en modes B et TM *En mode doppler, calcul de : • Vitesse • Accélération • Indice de pulsabilité 2 • Indice de résistance • Fréquence cardiaque • Débit cardiaque *Logiciel obstétrical : • Mesure du BIP, LF, PA, PC, LH Estimation pondérale et archivage historique patient 3- Stockage -Gestion des images *Stockage des images : •Disque dur au moins 500 Go •Possibilité de Connexion Pc * Format images : JPEG ou DICOM *Gestion des images : •Classement par nom, pathologie ou date d'examen • Affichage simultané des images par 2, 4 ou plus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	•Possibilité d'enregistrer une image après modification •Possibilité d'agrandissement et de zoom sur les images sur les images • Annotation sur les images • Possibilité de pré et posttraitement des images • Transfert direct sur support 4- Généralités – Moniteur : *Moniteur 12-14 pouces * Ecran haute technologie haute résolution, large OLED * Ecran tactile – Fonctionnalités : *TGC électronique et navigation efficace dans les menus avec la technologie de glissement * 4 ports de sonde actifs avec éclairage * Scanner de code -bar pour un enregistrement des données des patients Contrainte d'installation * Alimentation électrique : 220-240 V/ 50-60 Hz * Température ambiante jusqu'à 42°C *Hygrométrie jusqu'à 85% sans Condensation 5- Livrés avec : *Un onduleur Online -Alimentation : 220 V -240 V -Fréquence : 50 Hz- 60 Hz -Puissance : 3 KVA au moins - Une housse de protection -1 imprimante vidéo à papier thermique durable - 1 carton de 10 papiers thermiques de type 5 pour reprographe -10 bouteilles de gel d'application - Manuel d'utilisation français -Manuel technique en français *Formation des utilisateurs Formations des techniciens *Chariot support avec 4 roulettes muni d'emplacement pour l'imprimante Vidéo Fournir le prospectus et le lien internet d'accès de l'article	
APPAREIL DE RADIOGRAPHIE	<u>Applications</u> : Technique d'imagerie à Rayon X pour les examens radiographiques standards et spéciaux	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	Système analogique Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications générales :</u> - Table - Support de tube - Générateur haute fréquence - Localisation automatique entre le tube et la cassette <u>Spécifications techniques :</u> - Table : - o Flottement de la table sur 4 directions avec des freins électromagnétiques avec pédale - o Mouvement synchronisé entre le tube et la porte cassette de la table - o Table à mouvement multidimensionnel - o Taille du porte cassette : 43 cm x 43 cm au moins - o Hauteur : comprise entre 60 et 70 cm - o Dimensions minimales : 200 cm x 70 cm - o Distance foyer-film : jusqu'à 100 cm au moins - o Déplacement longitudinal : 80 cm au moins - o Déplacement latéral : 20 cm au moins - Support de tube - o Déplacement longitudinal : 150 cm au moins - o Déplacement vertical : 120 cm au moins - o Angle de rotation du tube : +/- 180° au moins - o Angulation du tube : +/- 120° au moins - o Verrouillage de l'angulation à n'importe quel angle - o Inclinaison du support : ± 20° au moins - Potter mural : - o Déplacement vertical du porte cassette : 100 cm au moins - o Taille minimale du porte cassette : 36 cm x 44 cm - Générateur - o Paramètres techniques : kV, mAs, mA, mSec - o Puissance : 45 - 65 KW - o Marge de kV : 50 à 150 kV (+/-20%) avec des pas maximaux de 2 KV - o Marge de mA : 10 à 600 (+/-20%) - o Marge de mAs : 0,5 au plus à 600 au moins - o Temps d'exposition (seconde) : 0,002 à 6 (+/-30%) - o Fréquence : 50-60 Hz - o Affichage de l'exposition, - o Affichage du surchauffage du tube - Tube : - o Type : anode rotative - o Vitesse de rotation : comprise entre 2500 et 3500trs/mn - o Capacité thermique de l'anode : 150 KJ au moins	

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- Collimateur à manipulation manuelle - o Durée de l'éclairage : au moins 25 secondes - o Type de lampe : LED - o Filtre en aluminium <u>Livré avec</u> - Manuel technique - Manuel d'utilisation en français - 4 ampoules de rechanges pour le centreur lumineux - Tous les accessoires et équipements pour la fonctionnalité de l'appareil <u>NB :</u> - Le fournisseur est chargé de procéder au démontage de l'appareil existant et le déposera dans un endroit indiqué par l'administration de l'hôpital - Le fournisseur propose dans son offre tous les coûts inhérents aux travaux de maçonnerie et de raccordement électrique et tous autres travaux pour l'installation et la mise en service de l'équipement. - Les formalités administratives pour l'obtention de l'autorisation d'installation de l'équipement radiologique sont à la charge du fournisseur. Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	- Applications : Equipements de monitoring des paramètres vitaux au chevet des hospitalisations, en transport à batterie rechargeable - Marque : - Modèle : - Certification CE ou FNDA ou autres certifications équivalentes - Caractéristiques minimales : - En standard configuration - ECRAN - Couleurs TFT LCD 15 à 17 POUCES - Résolution : 1024x 768 dpi/800x600dpi ou mieux - Nombre de courbes affichées : jusqu'à 10 au moins - Mode d'affichage sélectionnable : - ENVIRONNEMENT DE FONCTIONNEMENT - Température ambiante : -20°C à 55°C - Humidité : 15%-95% sans condensation - ALIMENTATION ELECTRIQUE - Alimentation sur secteur : 100-240V AC, 50/60Hz - Puissance maximale : 100 VA - Alimentation sur batterie - Type de batterie : rechargeable Li-ion 4000 mAh - Autonomie de la batterie : jusqu'à 4 heures - RESPIRATION - Mode : Auto/Manual	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- Echelle de mesure : 0 à 150 cycles/min - Seuil d'alarme de l'apnée : 10s, (default), 25s, 30s - Alarme : sonore et visuel - MESURE DE ECG - Gain: 0.125; x0.25 ; x0.5 ; x1 ; x2 ; x4 : auto - Vitesse de balayage : 6.25 mm/s, 12.5mm/s au moins - Echelle de rythme cardiaque par ECG : 15-350bpm - Résolution et précision : +/-1bpm - DETECTION DU SEGMENT ST - Echelle de mesure : -2.0mv- 2.0mv - Echelle d'alarme : -2.0mv- 2.0mv - MESURE NON INVASIVE DE LA PRESSION ARTERIELLE (PNI) - Méthode : Oscillométrique automatique - Modes : manuel/automatique/continu - Intervalle de mesure en continu statique : une prise de TA toutes les 5 min ; - Unités : mmHg ou kPa - Valeurs mesurées : systole, diastole, moyenne - Précision : - Erreur moyenne max +/-3mmHg, - Déviation standard max +/-8 mmHg - Alarme : systole, diastole, moyenne - MESURE DE LA SPO2 - Echelle de mesure et alarme : 0-100% - Résolution : 1% - Précision : +/-2% (70-100%, adulte/pédiatrique) - +/-3% (70-100%, néonatale) - - TEMPERATURE - Echelle de mesure et d'alarme : 0-50°C - CO2 - Echelle : 0-150mmHg - INTERFACE - 02 ports USB - Prise de carte SD - Port Ethernet RJ -45 IEEE 802.3 - Port VGA - Mémorisation : 100 heures de données - - Chaque appareil sera livré avec : - - Manuel d'utilisation en français - - 1 capteur de température - - 1 capteur d'ECG - - 1 Capteur SPO2 - - 1 Brassard ECG adulte - - 1 Brassard ECG pédiatrique - - 1 Capteur SPO2 adulte - - 1 Capteur SPO2 pédiatrique - Tous les accessoires au bon fonctionnement de l'appareil - - Fournir le lien internet d'accès du prospectus	

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
POUSSE SERINGUE ELECTRIQUE	<u>Applications</u> : équipement permettant l'injection en continu et à un certain débit d'une quantité de médicament <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Fonctionnement sur batterie et secteur - Batterie en lithium - Autonomie de la batterie : minimum 4h - Utilisation et reconnaissance sur les seringues standards petits volumes 5, 10, 20, 30, 50/60 ml - Plage de débit minimal : - o Seringue 50/60ml : 0.01-1500ml/h au moins ; - o Seringue 30ml : 0.01-1000ml/h au moins ; - o Seringue 20ml : 0.01-700ml/h au moins - o Seringue 10ml : 0.01-400ml/h au moins - o Seringue 5ml : 0.01-200ml/h au moins - o Seringue 2ml : 0.01-150ml/h au moins - Précision : ± 2 % avec seringues standard - Interface de pilotage - Programmation de débit de perfusion - Alarmes visuelles et sonores - Détecteur de bulles d'air - Fonctionnement sur secteur et sur batterie - Equipement tropicalisé : température de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 40°C au moins - Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50/60Hz <u>Accessoires</u> : - Kit seringues - prolongateurs - Système de fixation sur station d'anesthésie, tige porte sérum - Fourni avec tous consommables standards nécessaires à son fonctionnement. Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Lot 6 : Equipements de soins des nouveaux nés

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
BALLON ET MASQUE DE VENTILATION NNE	<u>Application</u> : Permet la ventilation manuelle du nouveau-né et du petit enfant (jusqu'à 20kg) <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Caractéristiques</u> : - Enveloppe double sans latex - Autoclavable entre 121 à 134°C - Volume du ballon : 280ml minimum - Volume du réservoir : 1600ml minimum <u>Fourni avec</u> : - 2 masques n°1 (néonatal) - 1 masque n°2 (bébé) - 1 masque grand enfant - Tubulure à oxygène : 150 cm au moins	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- valve de limite de pression 4.0 kPa (40 cm H₂O). - Réservoir d'oxygène : 1600 ml au moins. - toupie ouvre-bouche hélicoïdal, - pince tire-langue, - 3 canules de Guedel (N°00, N°0 et N°1) - Emballage Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
CONCENTRAT EUR D'OXYGENE	Appareil d'oxygénothérapie à cinq sorties Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Disposant de :</u> - Un bouton marche / arrêt - Un débitmètre : contrôle et indique le débit d'oxygène réglé en litre par minute - Cinq Sorties d'oxygène pour 5 patients simultanés : - Orifice de connexion pour humidificateur, - Humidificateur - Voyants lumineux du niveau d'oxygène - Filtre anti poussière <u>Caractéristiques minimales</u> - Concentration : 10L/min : 90% ± 3% - Alarmes visuelles et sonores. - Alarme sonore en cas de défaut d'alimentation électrique. - Alarme pressions - Alimentation : 220V/50Hz <u>Concentrateur d'oxygène livré avec :</u> - 5 filtres anti poussière. - Un régulateur électrique de puissance au moins équivalente à celle de l'équipement - Manuel d'utilisation en français - Manuel technique Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
PESE BEBE ELECTRONIQ UE	Pèse bébé électronique <u>Spécifications techniques minimales :</u> - Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes - Pèse bébé digital avec écran LCD - Structure en plastique - Capacité max 20 KG. - Unité de mesure : KG <u>Chaque équipement sera livré avec :</u> - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel d'entretien en français Fournir les liens internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
TABLE CHAUFFANTE	<u>Application :</u> Table chauffante pour le traitement hypothermique des nouveau-nés Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes e <u>Spécifications techniques :</u> - Contrôleur de température avec modes de préchauffage, manuel et d'asservissement de la peau - Affichage des modes de fonctionnement, les messages d'alarme, la température de la peau en °F ou °C et la minuterie.	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- Capteur avec une précision de +/- 0,6°C au plus - Modes de fonctionnement : au moins trois (préchauffage, manuel, mode bébé,) - Verrouillage du clavier - Mode de peau : Plage de température : 34 à 38 °C, (+/-5%) - Mode manuel : puissance de chauffage réglable - Réflecteur avec une grille de protection et un voyant d'observation permettant d'observer le bébé - Alimentation : 220V (+/- 20) 50/60Hz - Alarme : alarme sonore et alarmes visuelles avec message sur l'écran <u>Livré avec :</u> - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel et d'entretien et de maintenance - Un régulateur électrique de puissance au moins équivalente à celle de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
RESPIRATEUR CPAP	<u>Application :</u> Appareil de réanimation permettant une assistance respiratoire non invasive du nouveau-né. <u>Certification :</u> CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques :</u> - Systèmes CPAP : simples composés d'un mélangeur de gaz combiné à une mesure de pression externe et des dispositifs CPAP, - Contrôle de débit- mesure de pression et surveillances d'alarme : intégrés - Affichage de la pression nCPAP - Affichage de la fraction inspirée en oxygène (FiO2) réglée et réellement délivrée, de la température de l'air, - Affichage de la fréquence cardiaque et de la SPO2 du nouveau-né - Affichage de la fréquence de respiration spontanée : - Affichage du réglage flexible alarme : supérieure et inférieure pour la pression nCPAP - Logiciel de service : intégré - Durée d'autonomie de la batterie : au moins 4 heures avec contrôle de charge - Alimentation : 220V (+/- 20) AC/50-60Hz - Alimentation en air : 3,5 – 6 bars - Alimentation en O2 : 3,5 – 6 bars - Pression CPAP : 0-10cmH2O environ <u>Livré avec :</u> - 10 circuits patients pédiatriques - 1 Capteur de débit expiratoire - 1 Onduleur - 1 Régulateur de tension - 1 kit de maintenance préventive - 10 interfaces nasales - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel et d'entretien et de maintenance - Mise à jour du logiciel pendant deux ans au moins <u>NB :</u> - Appareil à installer et à mettre en service. - Tous les consommables, pour le fonctionnement de l'équipement sont compris Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
APPAREIL DE PHOTOTHERA	<u>Application :</u> Appareil assurant de façon quasi-uniforme et simultanée la répartition de la lumière U.V. sur toute la surface corporelle du	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
PIE INTENSIVE	nouveau-né pour le traitement d'une manière intensive, de l'hyperbilirubinémie chez les nouveau-nés <u>Certification : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes</u> <u>Spécifications techniques</u> - Habitatacle : muni en son sein d'un hamac pour la dépose de l'enfant - Surveillance de la température cutanée du nouveau-né. - Alarmes visuelles et sonores associées ; - Puissance absorbée : 1000 VA (+/-20%) ; - Alimentations : 220V (+/- 20) ; 50-60Hz - Boîtier de commande : avec écran LCD - Programmation du temps d'exposition ; - Compteur horaire ; - Durée de vie minimale des tubes : 1 500 heures ; - Touche permettant de suspendre le traitement lors d'une intervention sur l'enfant ; - Exposition du corps : intégralement exposé à l'éclairement. - Ecrans de protection permettent d'assurer la sécurité - Étagère et tiroir coulissant pour le rangement d'accessoires ; - Piètement équipé de 4 roulettes pivotantes dont au moins 2 avec frein. - Poignée pour le déplacement de l'équipement <u>Livré avec :</u> - 100 masques de protection des yeux ; - Les manuels d'utilisation et de maintenance en français ; - Un stabilisateur de tension - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel et d'entretien et de maintenance - Pièces de rechange : - o 2 jeux de fusibles - o 2 lampes de secours, - o 2 lampes à I.R. - Tous les accessoires et consommables nécessaires à l'installation et la mise en service de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
APPAREIL DE PHOTOTHERA PIE CONVENTION NELLE	<u>Applications</u> : Traitement de l'ictère néonatal (Hyperbilirubinémie) à l'aide la lumière UV <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques</u> : - Alimentation : 220V (+/- 20) ; 50-60Hz - Lampe LED bleue - Longueur d'onde : 425nm ~ 470nm (+/-30%) - Distribution équitable de l'intensité de la lumière sur tout le corps - Hauteur de la lampe réglable <u>Livré avec :</u>	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- 200 masques de protection des yeux ; - Les manuels d'utilisation et de maintenance en français ; - Un stabilisateur de tension - 01 manuel d'utilisation en français - 01 manuel et d'entretien et de maintenance - Tous les consommables nécessaires à l'installation et la mise en service de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
APPAREIL A TENSION ELECTRONIQUE	<u>Application</u> : Appareil destiné à la mesure de la tension et du rythme cardiaque. <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Tensiomètre entièrement automatique - Mesure de la pression artérielle systolique, de la pression artérielle diastolique et de la fréquence cardiaque. - Affichage sur écran rétro-éclairage - Indication de l'arrêt automatique et le niveau de charge des piles. - Tensiomètre fourni avec un (01) brassard SML de dimensions minimales 22-42cm <u>A livrer avec</u> - 4 piles (AA) - 1 sac de rangement - 1 manuel d'utilisation en français - 1 manuel technique Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
DEBITMETRE DE POINTE	<u>Application</u> : Permet de mesurer simplement et rapidement le débit expiratoire de pointe. <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Compact et portable. - Plage de mesure de 70 à 800 L/min. - Précision +/- 10L/min ou +/- 10% - Résistance au débit < 0,35 kPa/l/s. <u>Kits Contenant</u> : - 1 débitmètre de pointe. - 1 embout buccal réutilisable. - 1 notice d'utilisation (avec grille de notation des résultats). - Tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
OXYMETRE DE POULS	<u>Applications</u> : Appareil de mesure de la saturation en oxygène <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques</u> : - Alimentations : Piles ou batterie rechargeable - Affichage : LCD, retro éclairé - Plage de mesure SPO2 : 35 à 99% ou meilleure - Précision : +/- 2% - Affichage de la fréquence cardiaque : 30 à 250 Bpm ou meilleure - Allumage automatique dès l'insertion du doigt. <u>A livrer avec</u>	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignations	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- Manuel technique de l'équipement Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
PESE PERSONNE MECANIQUE	<u>Applications</u> : destiné à indiquer la masse corporelle d'une personne debout <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques minimales</u> : - Matériaux : cadre en acier - Pesée maximale : au moins 180 kg - Antidérapant sur les poses pied - Unité de graduation : Kg Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Lot 7 : Equipement pour traitement des lésions précancéreuses du col

Désignation	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
COLPOSCOPE	<u>Application</u> : Appareil de gynécologie pour observation du col de l'utérus et du vagin <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques</u> : - Colposcope à LED - Grossissements optiques : 10 X au moins - Optiques avec oculaires réglables - Température de couleur : comprise entre 5000 et 7000°K - Ampoule à LED facile à remplacer - Hauteur réglable - Distance focale : entre 20 et 30 cm - Alimentation : 220 V (+/- 20) /50-60Hz - Sortie sur moniteur - Moniteur : de 26 pouces au moins <u>L'équipement est livré avec</u> : - Deux jeux ampoules de rechanges Fournir le lien internet d'accès du prospectus	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
KIT D'APPAREIL DE THERMO- COAGULATION	<u>Application</u> : dispositif portatif utilisé pour le traitement des lésions précancéreuses du col de l'utérus <u>Certification</u> : CE ou FDA ou autres certifications équivalentes <u>Spécifications techniques Minimales</u> : - Appareil mobile compact, portable, alimenté par batterie en Lithium - Alimentation : 220 V (+/- 20), 50-60Hz - Cycle de traitement : o 8 à 10 secondes de chaleur, o 20 à 30 secondes de thérapie à 100°C o 10 à 15 secondes de refroidissement <u>Accessoires</u> - 03 Sonde plate de 20 mm - 02 Sonde plate de 16mm - 02 Batteries	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

Désignation	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
	- 01 Chargeur de batterie (1x) - 01 Étui de transport - 01 Sonde de mamelon supplémentaire de 20 mm Fournir le lien internet d'accès du prospectus	
APPAREIL DE THERMO COAGULATION	- Thermo coagulateur - Incluant : 2 Li-Ion Batteries, 1 chargeur, 2 sondes, IFU, carrying case) + 1sonde supplémentaire - Produit certifié et validé par le Centre international de recherche sur le cancer (IARC)	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
Générateur d'électrocoagulation	- Générateur d'électrocoagulation Bistouri avec accessoires standards - Livré avec 1 manche porte-électrode monopolaire réutilisable avec bouton 1 câble pour électrode neutre 1 kit d'électrode (10pcs) 1 Electrode neutre en acier 1 Pédale 1 Câble d'alimentation	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
ASPIRATEUR DE FUMÉE	- Aspirateur de fumée Evacuateur de fumée avec accessoires - Livré avec Câble d'alimentation Filtre LPM (5h) bleu Tubulure d'aspiration longueur 2,4m 4 canules d'aspiration avec adaptateur 10mm / 22mm	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
ANSE DIATHERMIQUE	Anse diathermique en fil 144cm	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
ELECTRODE POUR LA COAGULATION	Electrode pour la coagulation	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>
VIDÉO COLPOSCOPE NUMÉRIQUE	Vidéo Colposcope Numérique - - Système de caméra numérique - Incluant : Pédale, Câble d'alimentation / Contrôle / Vidéo Capteur photographie - Effectif : au moins 3,27 millions - Grossissement optique : au moins 16X - Mise au point optique, f= 4,7 mm ou meilleure - Illumination : 1200 lux au moins - Résolution horizontale : 700TVL ou meilleure - Livré avec PC + ECRAN + Logiciel et carte de capture interne PARAMATRÉE + Imprimante couleur Laser	<u>Le soumissionnaire précisera également pour la fourniture proposée, la marque, le modèle et la référence</u>

7.4 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle** ;
 - 2° **corruption** ;
 - 3° **fraude** ;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019

- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [<lien>](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. <...> Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante ;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Nom et prénom

Date

Localisation

Signature

7.5 Documents à remettre

1. Régularité des offres

- Le formulaire d'offre-prix signé
- Le Document Unique de Marché Européen (DUME)
- Les prospectus et les formulaires des spécifications techniques complétés
- Le formulaire d'identification ;
- Déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires ;
- La clause GDPR signée
- Tableau de sous-traitance éventuellement

2. Motifs d'exclusion

- La Déclaration sur l'honneur- motif d'exclusion
- L'Attestation de non-faillite
- Le Casier judiciaire de l'entreprise ou du responsable
- L'Attestation de situation fiscale indiquant que le soumissionnaire est à jour du paiement de ses impôts et taxes ;
- L'Attestation indiquant que le soumissionnaire est à jour des paiements auprès des organismes sociaux (sécurité sociale, retraite et travail).

3. Documents relatifs à la sélection

- Les chiffres d'affaires certifiés pour les trois derniers exercices clos ;
- Références de marchés similaires réalisées au cours des cinq dernières années (contrat + PV de réception)

4. Documents relatifs aux critères d'attribution

- L'inventaire (l'offre financière).
- Délai de livraison y compris note explicative

Le soumissionnaire est invité à suivre cet ordre pour la composition de son offre.

NB : Il appartient au soumissionnaire de lire le Cahier Spécial des Charges afin d'identifier l'exhaustivité des documents à remettre.

7.6 Annexes

7.6.1 Clause GDPR

CONVENTION relative aux traitements de données à caractère personnel (RGPD)

ENTRE :

Le pouvoir adjudicateur : Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, dont le siège social est établi à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles).

Représentée par : [.....],

Ci-après dénommée « le pouvoir adjudicateur » ou « PA » ou « Responsable du traitement ».

ET :

L'adjudicataire : [.....], dont le siège social est établi à [.....] et immatriculée à la BCE sous le n° [.....],

Représenté(e) par : [.....],

Conformément à l'article [.....] des statuts de la société,

Ci-après dénommé(e) « l'adjudicataire » ou « sous-traitant ».

Le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire sont dénommés individuellement une « Partie » et ensemble les « Parties ».

Préambule

Par décision du [.....], l'adjudicataire s'est vu attribuer un marché conformément au cahier spécial des charges n° [.....].

Les besoins faisant l'objet de ce marché impliquent le traitement de données à caractère personnel au sens de la loi belge relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du règlement européen 2016/679 (ci-après RGPD).

L'objet de cet avenant est de conformer les documents de marché aux exigences de l'article 28 du RGPD.

Il n'est pas autrement dérogé aux conditions du marché, notamment quant au délai et à la valeur du marché attribué.

Article 1 : Définitions

- 1.1. Les termes tels que « traiter » / « traitement », « données à caractère personnel », « responsable du traitement », « sous-traitant » et « violation de données à caractère personnel » doivent être interprétés à la lumière de la Législation en matière de protection des données. Par « Législation en matière de protection des données » on entend toute réglementation de l'Union européenne et/ou de ses États membres, y compris, sans être limité aux actes, directives et règlements pour la protection des données à caractère personnel, en particulier le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après RGPD) et la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Article 2 : Objet de la Convention

- 2.1. Durant l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur confie à l'adjudicataire le traitement de données à caractère personnel. L'adjudicataire s'engage à traiter les données à caractère personnel au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur.
- 2.2. L'adjudicataire exécute le marché conformément aux dispositions de la présente Convention.
- 2.3. Les deux Parties s'engagent explicitement à respecter les dispositions des lois applicables en matière de protection des données et à ne rien faire ou omettre qui puisse amener l'autre Partie à enfreindre les lois pertinentes et applicables en matière de protection des données.
- 2.4. Les éléments compris dans le traitement sont inclus et précisés plus amplement dans l'Annexe 1 de cette Convention. Les éléments suivants sont particulièrement inclus dans ladite Annexe :
 - a) Les activités de traitements de données à caractère personnel ;
 - b) Les catégories de données à caractère personnel traitées ;
 - c) Les catégories d'intéressés auxquelles se rapportent les données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ;
 - d) Les finalités du traitement.
- 2.5. Seules les données à caractère personnel mentionnées dans l'Annexe 1 de la présente Convention peuvent et doivent être traitées par l'adjudicataire. En outre, les données à caractère personnel ne seront traitées qu'à la lumière des finalités déterminées par les Parties dans l'Annexe 1 de la présente Convention.
- 2.6. Les deux Parties s'engagent à adopter des mesures appropriées pour s'assurer que les données à caractère personnel ne sont pas utilisées abusivement ou acquises par un tiers non autorisé.
- 2.7. En cas de conflit entre les dispositions de la présente Convention et celles du Cahier spécial des charges, les dispositions de la présente Convention prévaudront.

Article 3 : Instructions du pouvoir adjudicateur

- 3.1. L'adjudicataire s'engage à traiter les données à caractère personnel uniquement sur les instructions documentées du pouvoir adjudicateur et conformément aux activités de traitement convenues telles que définies à l'Annexe 1 de la présente Convention.

L'adjudicataire ne traitera pas les données à caractère personnel faisant l'objet de la présente Convention d'une manière incompatible avec les instructions et les dispositions de la présente Convention.

- 3.2. L'adjudicataire s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément aux instructions documentées du Responsable de traitement, en ce compris pour ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers ou vers des organisations internationales, à moins qu'il ne soit tenu en vertu du droit de l'Union européenne ou de l'État membre auquel il est soumis. Dans le cas ci-mentionné, le Sous-traitant informe le Responsable de traitement de cette obligation légale avant le traitement sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
- 3.3. Le pouvoir adjudicateur peut unilatéralement apporter des modifications limitées aux instructions. Le pouvoir adjudicateur s'engage à consulter l'adjudicataire avant d'apporter des modifications importantes aux instructions. Les modifications affectant la teneur de cette Convention doivent faire l'objet d'un accord par les Parties.
- 3.4. L'adjudicataire s'engage à notifier immédiatement le pouvoir adjudicateur s'il considère que les instructions reçues (en tout ou en partie) constituent une violation de la Règlementation ou d'autres dispositions du droit de l'Union européenne ou du droit des États membres relatives à la protection des données.

Article 4 : Assistance au pouvoir adjudicateur

- 4.1. **Conformité à la législation.** L'adjudicataire assiste le pouvoir adjudicateur dans le respect des obligations qui lui incombent en vertu du Règlement, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose l'adjudicataire.
- 4.2. **Violation des Données à caractère personnel.** Dans le cas d'une violation des Données à caractère personnel relative à l'un des traitements qui fait l'objet de la présente convention, l'adjudicataire doit notifier le pouvoir adjudicateur dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance de la violation.

Cette notification devra à tout le moins comporter les informations suivantes :

- (a) La nature de la violation de données à caractère personnel ;
- (b) Les catégories de données à caractère personnel ;
- (c) Les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées ;
- (d) Les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernées ;
- (e) Les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- (f) Les mesures prises ou envisagées par l'adjudicataire pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

L'adjudicataire est tenu de remédier aussi vite que possible aux conséquences négatives découlant d'une violation de données ou de réduire au minimum les autres conséquences potentielles. L'adjudicataire mettra en œuvre sans délai tous les remèdes demandés par le pouvoir adjudicateur ou par les autorités compétentes pour remédier à toute violation de données ou toute autre non-conformité et / ou atténuer les risques associés à ces événements. L'adjudicataire devra coopérer à tout moment avec le pouvoir adjudicateur et observer ses

instructions afin de lui permettre d'effectuer une enquête appropriée sur la violation de données, de formuler une réponse correcte et de prendre ensuite les mesures adéquates.

- 4.3. **Évaluation de l'impact du traitement des données.** Le cas échéant et lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande, l'adjudicataire assiste le pouvoir adjudicateur dans la réalisation de l'étude d'impact sur la protection des données conformément à l'article 35 du Règlement.

Article 5 : Obligations de l'adjudicataire

- 5.1. L'adjudicataire traitera toutes les demandes raisonnables du pouvoir adjudicateur concernant le traitement des données à caractère personnel liées à la présente Convention, immédiatement ou dans un délai raisonnable (en fonction des obligations légales définies dans le Règlement) et de manière appropriée.
- 5.2. L'adjudicataire garantit qu'il n'existe aucune obligation découlant de toute législation applicable qui rend impossible le respect des obligations de la présente Convention.
- 5.3. L'adjudicataire conserve une documentation complète, dans le respect de la loi ou du règlement applicable au traitement des données à caractère personnel effectué pour le PA. L'adjudicataire doit notamment tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du pouvoir adjudicateur conformément à l'article 30 du GDPR.
- 5.4. L'adjudicataire s'engage à ne pas traiter les données à caractère personnel à d'autres fins que l'exécution du marché et le respect des responsabilités de la présente Convention conformément aux instructions documentées du pouvoir adjudicateur ; si l'adjudicataire, pour quelque raison que ce soit, ne peut se conformer à cette exigence, il en informera le pouvoir adjudicateur sans délai.
- 5.5. L'adjudicataire informera sans délai le pouvoir adjudicateur s'il estime qu'une instruction du pouvoir adjudicateur viole la législation applicable en matière de protection des données.
- 5.6. L'adjudicataire veillera à ce que les données à caractère personnel ne soient divulguées qu'aux personnes qui en ont besoin pour exécuter le marché conformément au principe de proportionnalité et au principe du "besoin de savoir" (c'est-à-dire que les données ne sont fournies qu'aux personnes qui ont besoin des données à caractère personnel pour exécuter le marché tel que déterminé dans le cahier spécial des charges correspondant et la présente Convention).
- 5.7. L'adjudicataire s'engage à ne pas divulguer les données à caractère personnel à d'autres personnes que le personnel du pouvoir adjudicateur qui ont besoin des données à caractère personnel pour se conformer aux obligations de la présente Convention, et s'assure que le personnel identifié a accepté les obligations légales et contractuelles de confidentialité adéquates.
- 5.8. Si l'adjudicataire enfreint le présent marché et le RGPD en déterminant les finalités et les moyens du traitement, il devra être considéré comme responsable du traitement dans le cadre de ce traitement.

Article 6 : Obligations du pouvoir adjudicateur

- 6.1. Le pouvoir adjudicateur apportera toute l'assistance nécessaire et coopérera de bonne foi avec l'adjudicataire afin de s'assurer que tout traitement des données à caractère personnel est conforme aux exigences du Règlement et notamment aux principes relatifs au traitement des données à caractère personnel.

- 6.2. Le pouvoir adjudicateur conviendra avec l'adjudicataire sur les canaux de communication appropriés afin de s'assurer que les instructions, directions et autres communications concernant les données à caractère personnel qui sont traitées par l'adjudicataire pour le compte du pouvoir adjudicateur sont bien reçues entre les Parties. Le pouvoir adjudicateur notifie à l'adjudicataire l'identité du point de contact unique du pouvoir adjudicateur que l'adjudicataire est tenu de contacter en application de la présente Convention. Les instructions non écrites (p. ex. instructions orales par téléphone ou en personne) doivent toujours être confirmées par écrit.

Le point de contact du pouvoir adjudicateur est : dpo@enabel.be

- 6.3. Le pouvoir adjudicateur garantit qu'il n'émettra aucune instruction, direction ou demande à l'adjudicataire qui ne respecte pas les dispositions du Règlement.
- 6.4. Le pouvoir adjudicateur fournit l'assistance nécessaire à l'adjudicataire et/ou à son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) pour se conformer à une demande, ordonnance, enquête ou assignation adressée à l'adjudicataire ou à son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) par une autorité gouvernementale ou judiciaire nationale compétente.
- 6.5. Le pouvoir adjudicateur garantit qu'il ne donnera aucune instruction, direction ou demande à l'adjudicataire qui obligerait l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) à violer toute obligation imposée par la législation nationale obligatoire applicable à laquelle l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) sont soumis.
- 6.6. Le pouvoir adjudicateur garantit qu'il coopérera de bonne foi avec L'adjudicataire afin d'atténuer les effets négatifs d'un incident de sécurité affectant les données à caractère personnel traitées par l'adjudicataire et/ou son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) pour le compte du pouvoir adjudicateur.

Article 7 : Utilisation de Sous-traitants subséquents

- 7.1. Conformément au cahier spécial des charges, l'adjudicataire peut faire appel à la capacité d'un tiers pour répondre au présent marché, ce qui constitue une sous-traitance ultérieure au sens de l'article 28 du RGPD¹³.
- 7.2. L'adjudicataire peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant subséquent ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le pouvoir adjudicateur de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance subséquente ne peut être effectuée que si le pouvoir adjudicateur n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.
- 7.3. L'adjudicataire n'utilisera que des sous-traitants subséquents offrant des garanties suffisantes pour mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de telle sorte que le traitement des données réponde aux exigences du présent marché, du droit belge et du RGPD et qu'il assure la protection des droits de la personne concernée.

¹³ A adapter selon le CSC

- 7.4. Lorsque l'adjudicataire engage un autre sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques au nom du pouvoir adjudicateur, des obligations en tout point identiques à celles prévues par la présente Convention devront s'imposer sur ce sous-traitant subséquent, ce dernier doit en particulier présenter les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Réglementation.

Les accords passés avec le sous-traitant subséquent sont établis par écrit. Sur demande, l'adjudicataire devra fournir au PA une copie de ce (ces) contrats.

- 7.5. Si le sous-traitant subséquent ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, l'adjudicataire demeure pleinement responsable devant le pouvoir adjudicateur de l'exécution par le sous-traitant subséquent de ses obligations.
- 7.6. L'adjudicataire doit transmettre les objectifs déterminés et les instructions émises par le pouvoir adjudicateur d'une manière précise et rapide au(x) sous-traitant(s) subséquent(s) lorsque et où ces objectifs et instructions se rapportent à la partie du traitement dans laquelle le(s) Sous-traitant(s) subséquent(s) est (sont) impliqué(s).

Article 8 : Droits des personnes concernées

- 8.1. Dans la mesure du possible, en tenant compte de la nature du traitement et au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées, l'adjudicataire s'engage à aider le pouvoir adjudicateur à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées conformément au Chapitre III du Règlement.
- 8.2. En ce qui concerne toute demande des personnes concernées en lien avec leurs droits concernant le traitement des données à caractère personnel les concernant par l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s), les conditions suivantes s'appliquent :
- L'adjudicataire informera sans délai le pouvoir adjudicateur de toute demande formulée par une Personne concernée relative aux données à caractère personnel que l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) traite(nt) pour le compte du pouvoir adjudicateur ;
 - L'adjudicataire se conformera promptement et exigera de son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) qu'il(s) se conforme(nt) promptement à toute demande du pouvoir adjudicateur afin que ce dernier se conforme à une demande faite par la Personne concernée qui souhaite exercer un de ses droits ;
 - L'adjudicataire veillera à ce que lui-même et son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour bloquer l'accès aux données à caractère personnel et pour détruire physiquement les données sans possibilité de récupération si et quand une telle demande est faite par le pouvoir adjudicateur. Sans préjudice de ce qui précède, l'adjudicataire conserve la possibilité d'examiner si la demande du pouvoir adjudicateur ne constitue pas une violation du Règlement.
- 8.3. L'adjudicataire doit, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, fournir toute l'assistance nécessaire et fournir toutes les informations nécessaires pour que le pouvoir adjudicateur puisse défendre ses intérêts dans toute procédure - judiciaire, arbitrale ou autre - engagée contre le pouvoir adjudicateur ou son personnel pour toute violation des droits fondamentaux à la vie privée et à la protection des données

à caractère personnel des personnes concernées.

Article 9 : Mesures de sécurité

- 9.1. Pendant toute la durée de la présente Convention, l'adjudicataire doit avoir mis en place et maintenir des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du Règlement et garantisse la protection des droits des personnes concernées.
- 9.2. L'adjudicataire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité approprié au risque, conformément à l'article 32 du Règlement.
- 9.3. Pour évaluer le niveau de sécurité approprié, il a été tenu compte en particulier des risques présentés par le traitement, notamment la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé aux Données à caractère personnel transmises, stockées ou traitées d'une autre manière.
- 9.4. Les parties reconnaissent que les exigences en matière de sécurité évoluent continuellement et qu'une sécurité efficace exige une évaluation fréquente et une amélioration régulière des mesures de sécurité désuètes. L'adjudicataire devra donc continuellement évaluer et renforcer, compléter ou améliorer les mesures mises en œuvre en vue du respect continu de ses obligations.
- 9.5. L'adjudicataire fournit au pouvoir adjudicateur une description complète et claire, de manière transparente et compréhensible, de la manière dont il traite les données à caractère personnel de celui-ci (Annexe 3).
- 9.6. Dans le cas où l'adjudicataire viendrait à modifier les mesures de sécurité appliquées, l'adjudicataire s'engage à le notifier immédiatement au pouvoir adjudicateur ;
- 9.7. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier le marché, lorsque l'adjudicataire ne peut plus prévoir des mesures techniques et organisationnelles appropriées au risque de traitement ;

Article 10 : Audit

- 10.1. L'adjudicataire reconnaît que le pouvoir adjudicateur est sous la surveillance d'une Autorité de surveillance ou de plusieurs Autorités de surveillance. L'adjudicataire reconnaît que le pouvoir adjudicateur et toute Autorité de surveillance concernée auront le droit d'effectuer un audit à tout moment, et en tout cas pendant les heures normales de bureau de l'adjudicataire, pendant la durée de la présente Convention afin d'évaluer si l'adjudicataire est conforme au Règlement et aux dispositions de la présente Convention. L'adjudicataire apporte la coopération nécessaire.
- 10.2. Ce droit d'audit ne peut être utilisé plus d'une fois par année civile, sauf si le pouvoir adjudicateur et/ou l'Autorité de surveillance a des motifs raisonnables de supposer que l'adjudicataire agit en conflit avec la présente Convention et/ou les dispositions du Règlement. La restriction du droit de contrôle ne s'applique pas à l'Autorité de surveillance.
- 10.3. Sur demande écrite du pouvoir adjudicateur, l'adjudicataire fournira au pouvoir adjudicateur ou à l'Autorité de surveillance concernée l'accès aux parties pertinentes de l'administration de l'adjudicataire et à tous les lieux et informations d'intérêt de l'adjudicataire (ainsi que, si applicable, ceux de ses agents, filiales et sous-traitants subséquents) pour déterminer si l'adjudicataire est conforme au Règlement et aux dispositions de la présente Convention. Sur demande de l'adjudicataire, les parties

concernées conviennent d'un accord de confidentialité.

- 10.4. Le pouvoir adjudicateur doit prendre toutes les mesures appropriées pour minimiser toute obstruction causée par l'audit sur le fonctionnement quotidien de l'adjudicataire ou des services exécutés par l'adjudicataire.
- 10.5. S'il y a accord entre l'adjudicataire et le pouvoir adjudicateur sur un manquement important dans le respect du Règlement et/ou de la Convention, tel qu'il ressort de l'audit, l'adjudicataire remédie à ce manquement dans les plus brefs délais. Les Parties peuvent convenir de mettre en place un plan, y compris un calendrier de mise en œuvre de ce plan, afin de combler les lacunes révélées par la vérification.
- 10.6. Le pouvoir adjudicateur prendra en charge les frais de tout audit effectué au sens du présent article. Sans préjudice de ce qui précède, l'adjudicataire supportera les frais de ses employés. Toutefois, lorsque l'audit a révélé que l'adjudicataire n'est manifestement pas en conformité avec le règlement et/ou les dispositions de la présente Convention, l'adjudicataire prend à sa charge les frais de cet audit. Les frais de remise en conformité avec le Règlement et/ou les dispositions de la présente Convention sont à la charge de l'adjudicataire.

Article 11 : Transfert à des tiers

- 11.1. La transmission de données à caractère personnel à des tiers de quelque manière que ce soit est en principe interdite, sauf si la loi l'exige ou si l'adjudicataire a obtenu l'autorisation explicite du pouvoir adjudicateur pour ce faire.
- 11.2. Dans le cas où une obligation légale s'applique au transfert de données à caractère personnel, qui fait l'objet de la présente Convention, à des Tiers, l'adjudicataire devra en informer le pouvoir adjudicateur avant le transfert.

Article 12 : Transfert en dehors de l'EEE

- 12.1. L'adjudicataire traitera les données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur uniquement dans un lieu situé dans l'EEE.
- 12.2. L'adjudicataire ne devra pas traiter ou transférer les données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur, ni les traiter lui-même ou par le biais de tiers, en dehors de l'Union européenne, sauf autorisation préalable expresse et explicite du pouvoir adjudicateur.

L'adjudicataire devra veiller à ce qu'aucun accès aux données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur par un tiers n'aboutisse de quelque manière que ce soit à la transmission de ces données à l'extérieur de l'Union Européenne.

Article 13 : Comportement à l'égard des autorités gouvernementales et judiciaires nationales

- 13.1. L'adjudicataire informera immédiatement le pouvoir adjudicateur de toute demande, injonction, enquête ou assignation d'une autorité gouvernementale ou judiciaire nationale compétente adressée à l'adjudicataire ou à son sous-traitant subséquent qui implique la communication de données à caractère personnel traitées par l'adjudicataire ou un sous-traitant subséquent pour et au nom du pouvoir adjudicateur ou toute donnée et/ou information relative à ce traitement.

Article 14 : Droits de propriété intellectuelle

- 14.1. Tous les droits de propriété intellectuelle concernant les données à caractère personnel et les bases de données qui contiennent ces données à caractère personnel sont réservés au

pouvoir adjudicateur, sauf convention contraire entre les Parties.

Article 15 : Confidentialité

- 15.1. L'adjudicataire s'engage à garantir la confidentialité des données à caractère personnel ainsi que leur traitement.
- 15.2. L'adjudicataire s'assure que les employés ou les sous-traitants subséquents autorisés à traiter les données à caractère personnel se sont engagés à opérer les traitements de manière confidentielle et sont par ailleurs tenus par une obligation contractuelle de confidentialité.

Article 16 : Responsabilité

- 16.1. Sans préjudice du marché, l'adjudicataire n'est responsable des dommages causés par le traitement que s'il ne s'est pas conformé aux obligations du Règlement s'adressant spécifiquement aux sous-traitants ou s'il a agi en dehors ou contrairement aux instructions légales du pouvoir adjudicateur.
- 16.2. L'adjudicataire est redevable du paiement des amendes administratives qui découlent d'une infraction à la Réglementation.
- 16.3. L'adjudicataire sera exempt de sa responsabilité uniquement s'il peut prouver qu'il n'est pas responsable de l'évènement à l'origine d'une violation de la Réglementation.
- 16.4. S'il apparaît que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire sont responsables des dommages causés par le traitement des Données à caractère personnel, les deux Parties seront responsables et paieront des dommages, conformément à leur part de responsabilité individuelle pour les dommages causés par le traitement.

Article 17 : Fin du contrat

- 17.1. La présente Convention s'applique tant que l'adjudicataire traite des données à caractère personnel au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur dans le cadre du présent marché. Si le marché prend fin, la présente Convention prendra également fin.
- 17.2. En cas de violation sérieuse de la présente Convention ou des dispositions applicables du Règlement, le pouvoir adjudicateur peut ordonner à l'adjudicataire de mettre fin au traitement des données à caractère personnel avec effet immédiat.
- 17.3. En cas de résiliation de la Convention, ou si les données à caractère personnel ne sont plus pertinentes pour la fourniture des services, L'adjudicataire supprimera, sur décision du pouvoir adjudicateur, toutes les données à caractère personnel ou les retournera au pouvoir adjudicateur et supprimera les données à caractère personnel et autres copies. L'adjudicataire en apportera la preuve par écrit, à moins que la législation applicable n'exige le stockage des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel seront retournées gratuitement au pouvoir adjudicateur, à moins qu'il n'en soit convenu autrement.

Article 18 : Médiation et compétence

- 18.1. L'adjudicataire convient que si la personne concernée invoque contre elle des demandes de dommages-intérêts en vertu de la présente Convention, l'adjudicataire acceptera la décision de la personne concernée :
 - De renvoyer le différend à la médiation chez une personne indépendante

- De renvoyer le litige devant les tribunaux du lieu d'établissement du pouvoir adjudicateur
- 18.2. Les Parties conviennent que le choix fait par la personne concernée ne portera pas atteinte aux droits substantiels ou procéduraux de la personne concernée de demander réparation conformément à d'autres dispositions du droit national ou international applicable.
- 19.1. Tout différend entre les Parties au sujet des modalités de la présente entente doit être porté devant les tribunaux compétents, tel que déterminé dans l'entente principale.

Ainsi, convenu le [.....] et établi en deux exemplaires dont chaque Partie reconnaît avoir reçu un exemplaire signé.

Signatures

POUR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

POUR L'ADJUDICATAIRE

**Nom et prénom
Fonction**

**Nom et prénom
Fonction**

Annexe 1 : Description des activités de traitement des données à caractère personnel opérées par l'adjudicataire¹⁴

1. Activités de traitement effectuées par le sous-traitant

Objet du traitement :

Nature du traitement : *[Par exemple : structuration, consultation, stockage et collection, etc.]*

Durée du traitement :

Finalité du traitement :

2. Les catégories de données à caractère personnel que le sous-traitant va traiter pour le compte du responsable de traitement (*indiquer ce qui est applicable).

- ☐ Données d'identification personnelle (par ex. nom, adresse, téléphone, etc.)
- ☐ Données d'identification électroniques (par ex. adresses e-mail, ID Facebook, ID Twitter, noms d'utilisateur, mots de passe ou autres données de connexion, etc.)
- ☐ Données électroniques de localisation (par ex. adresses IP, GSM, GPS, points de connexion, etc.)
- ☐ Données d'identification biométriques (p. ex. empreintes digitales, balayage de l'iris, etc.)
- ☐ Copies des documents d'identité
- ☐ Données d'identification financière (par ex. numéros de compte (bancaire), numéros de carte de crédit, informations sur le salaire et le paiement, etc.)
- ☐ Caractéristiques personnelles (p. ex. sexe, âge, date de naissance, état civil, nationalité, etc.)
- ☐ Données physiques (par ex. taille, poids, etc.)
- ☐ Habitudes de vie
- ☐ Données psychologiques (p. ex. personnalité, caractère, etc.)
- ☐ Composition de la famille
- ☐ Loisirs et intérêts
- ☐ Adhésions
- ☐ Les habitudes de consommation
- ☐ L'éducation et la formation
- ☐ Profession et occupation (par ex. fonction, titre, etc.)

¹⁴ A remplir par le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire

- ☐ Images/photos
- ☐ Enregistrements sonores
- ☐ Numéro du registre national de sécurité sociale/numéro d'identification
- ☐ Détails du contrat (par ex. relation contractuelle, historique de commande, numéros de commande, facturation et paiement, etc.)
- ☐ Autres catégories de données, <Décrivez>

3. Les catégories particulières de données à caractère personnel que le sous-traitant va traiter pour le compte du responsable de traitement (le cas échéant) (indiquer ce qui est applicable)

- ☐ Données sensibles (art. 9 RGPD)
 - Données raciales ou ethniques
 - Données sur la vie sexuelle
 - Opinions politiques
 - Appartenance à un syndicat
 - Croyances philosophiques ou religieuses
- ☐ Données relatives à la santé (art. 9 RGPD)
 - Santé physique
 - Santé psychologique
 - Situations et comportements à risque
 - Données génétiques
 - Données relatives aux soins
- ☐ Données judiciaires (article 10 de la loi générale sur la protection des données)
 - Soupçons et actes d'accusation
 - Condamnations et peines
 - Mesures judiciaires
 - Sanctions administratives
 - Données ADN

4. Les catégories de personnes concernées (*indiquer ce qui est applicable)

- ☐ (Potentiels)/(anciens) clients

Si oui, <décrivez>

- ☐ Candidats et (anciens) salariés, stagiaires, etc.

Si oui, <décrivez>

- ☐ (Potentiels)/(anciens) fournisseurs

Si oui, <décrivez>

- ☐ (Potentiels)/ (anciens) partenaires (d'affaires)

Si oui, <décrivez>

- ☐ Autre catégorie

Si oui, <décrivez>

5. L'ampleur des traitements (nombre d'enregistrements/nombre de personnes concernées)

<Décrivez>

6. Les périodes d'utilisation et de conservation des (différentes catégories de) données personnelles :

<Décrivez>

7. Lieu du traitement :

<Décrivez>

Si le traitement a lieu en dehors de l'EEE, veuillez préciser les garanties appropriées mises en place

<Décrivez>

8. Engagement des sous-traitants subséquents suivants :

<Décrivez>

9. Coordonnées de la personne de contact responsable chez le responsable du traitement

Nom :	
Titre :	
Numéro de téléphone :	
E-mail :	
Nom : ¹⁵	
Titre :	
Numéro de téléphone :	
E-mail :	

10. Coordonnées de la personne de contact responsable chez le sous-traitant :

Nom :	
Titre :	

¹⁵ Indiquez la personne responsable du projet/département/autre correspondant

Numéro de téléphone :	
E-mail :	
Nom :	
Titre :	
Numéro de téléphone :	
E-mail :	

Annexe 2 : Sécurité du traitement¹⁶

Le Pouvoir adjudicateur ne doit faire appel qu'aux sous-traitants qui fournissent des garanties suffisantes, en particulier en termes d'expertise, de fiabilité et de ressources, pour mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles mentionnées à l'article 32 du RGPD, ce qui inclut la sécurité du traitement.¹⁷

Afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, compte tenu de l'état des connaissances et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, que présente le traitement pour les droits et libertés des personnes physiques, l'adjudicataire met en œuvre, des mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Ces mesures de sécurité comprennent, entre autres, ce qui suit :

- [Décrivez]

¹⁶ A remplir par l'adjudicataire

¹⁷ Considérant 81 du RGPD